

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUIN

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examineur,*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal*

S

*in-octavo.*

- Sacrifice perpétuel de foi & d'amour au St. Sacrement, par rapport aux Myfteres & aux différentes qualités de N. S. Jesus-Christ, par le P. Goudran, Chanoine régulier.
- Saint déniché, ou la banqueroute des marchands de miracles, Comédie.
- Saintes dispositions du Chrétien dans ses prieres, pour servir de modele à ceux qui desirent d'apprendre à bien prier.
- Satyres de Petrone, par Boispreaux.
- Satyres & œuvres diverses de Mr. Boileau Despreaux, *Paris* 1757.
- Saul, Hyperdrame Héroï-comique, en 5 Actes, par Mr. de V.
- Science (la) de la guerre ou connoissance nécessaire pour tous ceux qui entreprennent la profession des armes, fig.
- Scriptum cui titulus Questiones de Constitutione Unigenitus, refutatum à Belga Catholico.*
- Secretaire (le nouveau) de la Cour, 1763
- Secretaire du Cabinet, *Paris* 1768.
- Secretaire (le nouveau) François-Allemand, à l'usage des deux nations, par Potevin, *Strasbourg* 1775.
- Secretaire du Gentilhomme, en Italien, *Venise* 1775.
- Semaine sainte, en latin & en François, *Bruxelles* 17



JOURNAL  
 HISTORIQUE  
 ET  
 LITTÉRAIRE.  
 I. JUIN  
 1776.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Système physique & moral de la femme, ou tableau philosophique de la constitution, de l'état organique, du tempérament, des mœurs & des fonctions propres au sexe. Par Mr. Roussel, Docteur en médecine de l'Université de Montpellier. A Paris, chez Vincent; à Liege chez Demazeau. 1775.*

LE sexe ne se plaindra pas de cet ouvrage où il est traité avec équité, avec sagesse, avec beaucoup d'égard & même avec un peu de faveur. Mr. R. semble en préve-

L 2                    nir

Arist. Rhetor. I. I. c. 5.

nir ses lecteurs par ce passage d'Aristote qu'il a choisi pour épigraphe : *Fœminarum verò virtus est , si spectetur corpus , pulchritudo ; & si animus , temperantia & studium operis.*

Mr. Roussel traite d'abord des différences générales, ensuite des différences particulières qui distinguent & caractérisent cette moitié de l'espece humaine. Sa maniere de voir est ordinairement sage, peut-être un peu trop systématique; sa maniere d'écrire est pleine d'éloquence & de force. Comme il ne traite pas cette matiere avec une dépendance & une suite bien marquée, il est difficile d'analyser son ouvrage; nous en donnerons un extrait. Voici le jugement qu'il porte de l'usage du café.

Autres réflexions sur le café, I. Juin 1774. P. 394.

“ Les personnes mêmes les plus habituées  
 „ à l'usage du café, éprouvent après l'avoir  
 „ pris, une espece de léger mouvement de  
 „ fièvre, qui est précisément la cause de  
 „ cette satisfaction ou plutôt de cette ivresse  
 „ momentanée que procure cette boisson  
 „ séduisante. Comme un vent officieux, elle  
 „ écarte tous les nuages qui obscurcissent  
 „ l'ame, elle ranime les ressorts assoupis de  
 „ la pensée, & donne à nos idées un cours  
 „ plus rapide & plus dégagé. Elle est la  
 „ source où beaucoup de gens de lettres vont  
 „ épurer leur verve & puiser cette ardeur  
 „ qui les dispose à produire. C'est l'hippo-  
 „ crène de beaucoup de poëtes „. Après  
 cela Mr. R. conclut que les femmes peuvent & doivent se passer de café; cette conclusion paroît supposer, qu'il ne veut pas

qu'elles soient fort lettrées ni fort poétiques. Peut-être a-t-il raison.

Nous avons eu quelques fois occasion de démontrer que le secret de la génération étoit absolument voilé aux yeux des plus habiles physiciens, nous avons observé quelque part que Mr. de Buffon n'avoit pas mieux réussi que ceux qu'il avoit imités & commentés. Mr. R. est absolument du même avis, en faisant remonter l'origine du système de Mr. de B. jusqu'à Hippocrate, ce qui n'étoit peut-être pas nécessaire; il déclare que le pere de la médecine & le Pline françois se sont également trompés. " Son sentiment  
 „ sur la maniere dont l'espece humaine se  
 „ conserve & se propage, a été reproduit  
 „ par un naturaliste célèbre de ce siecle,  
 „ qui l'a embelli des charmes de son élo-  
 „ quence, mais qui ne l'a pas rendu plus  
 „ solide en y ajoutant des accessoires peu  
 „ compatibles avec les idées des anciens.  
 „ On pourroit même dire que le système  
 „ d'Hippocrate a plus perdu que gagné en  
 „ recevant le vernis de la physique moder-  
 „ ne „ .

Fév. 1772  
 P. 92.

Un autre article où Mr. R. réfute avec succès le savant naturaliste, est celui de l'effet de l'imagination des meres. Nous avons déjà observé que ces effets étoient incontestables, & que le sentiment contraire n'étoit qu'un préjugé du tems qui s'évanouira après la vogue du moment; Mr. R. appuie cette assertion & développe toute l'étendue de ses preuves " L'enfant doit participer aux affec-

Catéch.  
 phil. p. 55.

„ tions de la mere ; il est devenu une par-  
 „ tie de son individu , elle l'a associé à son  
 „ être , elle lui fournit la matiere propre à  
 „ le nourrir & à le faire croître , il est  
 „ animé par sa chaleur , il vit autant de la  
 „ vie qu'elle lui communique que par la  
 „ sienne propre. Il ne feroit pas surprenant  
 „ que les passions qui peuvent agiter la mere ,  
 „ passassent jusqu'à lui. La communication  
 „ qui rend cela possible , existe „. Ensuite  
 après avoir réfuté Mr. Haller par lui-même  
 & par les aveux qui lui sont échappés après  
 qu'il eût *épuisé tout le jargon de l'anato-*  
*mie pour prouver l'impossibilité d'une trans-*  
*mission des affections de la mere à l'enfant* ,  
 Mr. R. justifie Malbranche & montre que  
 “ les auteurs qui ont entrepris de le réfu-  
 „ ter s'y sont mal pris , & que les moiens  
 „ dont ils se sont servis , sont très vicieux :  
 „ ils sont tirés de l'anatomie des parties &  
 „ des rapports mécaniques qui sont entre  
 „ les organes. Si on vouloit expliquer les  
 „ phénomènes de l'électricité par les loix gé-  
 „ nérales du mouvement , on trouveroit  
 „ qu'ils ne cadrent point avec elles ; ils y  
 „ tiennent peut-être ; mais comme ils n'en  
 „ sont point des effets immédiats , & qu'ils  
 „ sont subordonnés à des causes intermé-  
 „ diaires , il faudroit connoître celles-ci pour  
 „ voir la liaison qu'ils ont avec les premie-  
 „ res. Il en est de même des phénomènes  
 „ de la vie , de la végétation. Chaque or-  
 „ dre d'êtres a sa mécanique particuliere ;  
 „ & vouloir juger des effets relatifs à un or-  
 dre ,

„ dre , par les loix de la mécanique propres  
 „ à l'autre , est une des plus grandes er-  
 „ reurs de logique qu'on puisse commettre „ .  
 L'auteur cite ensuite Mr. de Maupertuis qui  
 établit la même doctrine , mais comme il ne  
 donne pas assez d'étendue à ce phénomène  
 difficile à expliquer mais très-certainement  
 existant , Mr. R. condamne encore l'incréd-  
 ulité de Mr. de Maupertuis sur certains  
 effets de l'imagination. “ Nous pensons que  
 „ lorsqu'une chose n'est inexplicable que  
 „ parce qu'elle est obscure , & parce que  
 „ nous ignorons des circonstances qui nous  
 „ en donneroient la clef si nous les con-  
 „ noissions , le doute devoit être la ressource  
 „ la plus digne du sage „ .

La matiere que Mr. R. a traité avec le  
 plus de soin est celle des accouchemens ; rien  
 n'égale la chaleur ni la force des raisons par  
 les quelles il combat la très moderne & sin-  
 guliere coutume de substituer des accou-  
 cheurs aux sages-femmes. On peut dire que  
 dans la discussion de cet article la lumiere  
 perce de toute part , & qu'il n'y a que l'a-  
 veuglement qui ne l'apperçoive pas. Nous  
 en copions quelques passages , mais pour en  
 bien juger , il faut lire les observations de  
 l'auteur dans le livre même. Mr. R. remar-  
 que d'abord que dans les opérations de la  
 nature les spéculations font d'un bien petit  
 secours. Les femmes sauvages de l'Améri-  
 que accouchent sans difficulté : donnez leur  
 des accoucheurs , elles feront des fausses cou-  
 ches sans nombre. “ On nous dira qu'il faut

„ des études sérieuses & longues , favoir la  
 „ physique , la mécanique , & même les  
 „ mathématiques pour se rendre habile dans  
 „ l'art d'accoucher. Eh ! où est - ce qu'on  
 „ n'a pas mis , sur-tout depuis quelque tems,  
 „ la physique & les mathématiques ? Tout  
 „ ce qui est matériel , tout ce qui est du  
 „ ressort des sens , tient sans doute à la  
 „ physique & à la mécanique ; on ne peut  
 „ point faire un pas , on ne peut remuer  
 „ un fœtu , sans que cela s'opere par les loix  
 „ de la physique : mais chacun fait des opé-  
 „ rations mécaniques , comme le bourgeois  
 „ gentilhomme fait de la prose , c'est-à-dire,  
 „ sans s'en douter. Il est une mécanique  
 „ naturelle que non - seulement tous les  
 „ hommes , mais encore tous les animaux  
 „ savent , sans l'avoir apprise „ . . . “ L'art  
 „ des accouchemens , dépouillé des précep-  
 „ tes indifférens ou inutiles , & du vain  
 „ étalage dont on l'a affublé , se réduit à un  
 „ très - petit nombre de principes simples ,  
 „ faciles à saisir , & très à la portée des fem-  
 „ mes. On a bientôt appris quelles sont  
 „ les positions vicieuses que l'enfant peut  
 „ prendre dans la matrice ; quelles sont cel-  
 „ les qu'on peut rectifier , & celles qui , ne  
 „ pouvant point être corrigées , ne laissent à  
 „ l'adresse de l'artiste que le sage parti d'en  
 „ diminuer , autant qu'il est possible , les  
 „ inconvéniens „ . . . “ De l'aveu des ac-  
 „ coucheurs mêmes , l'accouchement natu-  
 „ rel , qui est & doit être le plus commun ,  
 „ peut se faire sans l'intervention de l'art.

„ On peut donc conclure avec certitude que  
 „ les accoucheurs qui manœuvrent, qui inf-  
 „ trumentent tant qu'ils peuvent, le font  
 „ le plus souvent sans nécessité, & par cette  
 „ raison même nuisent au succès de l'opé-  
 „ ration. On peut aussi par-là réduire à leur  
 „ juste valeur les détails exagérés qu'ils font  
 „ des prétendus obstacles qu'ils ont eu à  
 „ vaincre, de l'adresse & de l'habileté qu'il  
 „ leur a fallu pour les surmonter; détails  
 „ qui semblent tendre à faire voir que l'ac-  
 „ couchement a été leur ouvrage, ou que  
 „ du moins ils y ont mis beaucoup du leur  
 „ & la nature très-peu du sien „ . . . “ La  
 „ nature, lorsqu'elle agit seule, fait telle-  
 „ ment combiner & graduer son action,  
 „ qu'elle ne fait que ce qu'elle doit faire.  
 „ Eh! comment ne viendrait-elle pas aisé-  
 „ ment à bout d'une opération pour la quelle  
 „ elle a tout prévu & tout bien disposé?  
 „ comment ne parviendrait-elle pas avec  
 „ facilité à tirer du sein de la matrice, d'un  
 „ organe actif, flexible & même vigoureux,  
 „ un corps qui lui est familier, & qui par  
 „ sa forme & par sa consistance, ne peut  
 „ guère blesser les parties qu'il touche „ . . .  
 „ Dans tout le Comté de Foix, où je suis  
 „ né, les accouchemens sont confiés à des  
 „ femmes du bas peuple, qui n'ont jamais  
 „ eu la moindre idée d'anatomie, & dont  
 „ tout l'art se réduit à quelques pratiques  
 „ routinières & traditionnelles. Mais elles  
 „ mettent du zèle, de la patience & de la  
 „ droiture, où les autres ne s'attachent qu'à

„ faire briller le phantôme de la science ;  
 „ & elles n'en réussissent que mieux. Je ne  
 „ me souviens d'avoir vû périr dans ma pe-  
 „ tite ville qu'une seule femme des suites  
 „ des couches : il est vrai que , contre l'u-  
 „ sage , elle avoit été accouchée par un hom-  
 „ me. L'événement fut si malheureux , qu'on  
 „ eût tout lieu de croire que la nature ré-  
 „ prouvoit une innovation si funeste „ .

On fait que le célèbre Médecin Hecquet a  
 écrit une dissertation particuliere pour pro-  
 scrire l'usage des accoucheurs , qu'il a intitu-  
 lée de *l'indécence qu'il y a aux hommes d'ac-*  
*coucher les femmes.* Mr. R. montre la solidité  
 des raisons que Mr. Hecquet avoit exposées  
 avec plus de prolixité ; il croit avec raison  
 que cet usage est l'effet du relâchement d'une  
 délicatesse précieuse dans l'opinion de nos  
 ancêtres , & de cette rigide sévérité de mœurs  
 qui n'avoit pas même imaginé le nom  
 d'accoucheur , qui ne se trouve dans aucune  
 langue ni ancienne ni moderne. “ La prin-  
 „ cipale raison qui ne permettoit pas aux  
 „ anciens de penser que la fonction d'aider  
 „ l'accouchement pût convenir à d'autres  
 „ personnes qu'à des femmes , excepté dans  
 „ les cas très-rares où tout cede à un pres-  
 „ sant danger , c'est le grand intérêt des  
 „ mœurs. C'est un objet que les anciens  
 „ gouvernemens ne perdoient jamais de vûe :  
 „ ils favoient qu'elles sont la base de toute  
 „ législation , & qu'en vain feroit-on de  
 „ bonnes loix , si de bonnes mœurs n'en  
 „ assûroient l'exécution. La cruauté des opé-  
 „ rations

„ rations chirurgicales d'Archagathus firent  
 „ chasser les médecins de Rome : elle ban-  
 „ nit aussi de son sein les sophistes & les  
 „ orateurs grecs qu'on accusoit d'y avoir in-  
 „ troduit & d'y nourrir le goût des arts &  
 „ des vices de la Grece : vraisemblablement  
 „ elle n'y eût pas laissé subsister long-tems  
 „ un art qui, exercé par des hommes, au-  
 „ roit été, sous une apparence d'utilité,  
 „ menacer le sanctuaire du mariage, & qui,  
 „ en portant atteinte à la principale sauve-  
 „ garde des familles, eût bientôt attaqué les  
 „ ressorts de l'Etat ; un art qui, à force  
 „ d'alarmer la pudeur des femmes, les eût  
 „ bientôt accoutumées à ne plus rougir de  
 „ rien, & leur eût peut-être fait perdre jus-  
 „ qu'au souvenir de cette vertu sévère qui  
 „ leur avoit mérité l'estime & la vénération  
 „ des Romains, & qui avoit été jadis le prin-  
 „ cipe des plus grandes révolutions. Caton  
 „ qui dégrada un Sénateur pour avoir em-  
 „ brassé sa femme en présence de sa fille,  
 „ Caton toujours attentif à repousser la cor-  
 „ ruption du cœur des citoiens, n'eût jamais  
 „ permis que leurs femmes, en donnant des  
 „ enfans à la République, ternissent ce bien-  
 „ fait par l'oubli de la première de toutes  
 „ les bienféances „ . . . Mr. R. remarque que  
 ces raisons puisées évidemment dans la na-  
 ture même de la chose, ont fait de telles  
 impressions sur des femmes, “ qu'il seroit  
 „ impossible de les résoudre à se faire accou-  
 „ cher par des hommes, on ne dit pas, dans  
 „ les lieux où cet emploi est confié aux fem-  
 mes,

„ mes, mais dans les villes où les accoucheurs  
 „ font le plus en vogue. Il y a, ajoute-t-il,  
 „ une grande Reine en Europe qui a un  
 „ accoucheur dont elle ne se fert jamais.  
 „ Des femmes l'accouchent, & l'accoucheur  
 „ est dans l'anti-chambre, comme un témoin  
 „ du tribut qu'on rend encore à un usage  
 „ au quel on a renoncé „.

C'est dommage que dans un livre écrit avec élégance, avec goût, & avec une force qui combat les préjugés les plus accrédités & les plus étroitement liés avec la philosophie dominante, on rencontre de tems en tems des assertions d'un ridicule complet, telle que celle qui nous apprend que le prétendu plaisir physique qui accompagne l'écoulement des larmes, est un dédommagement des maux qui les provoquent; telle est cette liaison trop étroite & trop invincible que Mr. R. établit entre le moral & le physique; liaison aussi certaine en elle-même, qu'imaginaire dans un grand nombre de conséquences que Mr. R. en tire, & qu'il a fervilement adoptées d'après Bodin & Montesquieu; telle est encore une sortie aussi peu attendue que déraisonnable contre la mémoire & les connoissances du célèbre Boerhave. Croiroit-on que Mr. R. n'attribue la réputation de ce grand homme qu'aux propos de quelques marchands hollandois, qui allant & venant disoient que Boerhave étoit un habile médecin? N'est-ce pas insulter l'Europe savante que de prétendre que c'est sur une pareille preuve qu'elle a établi le jugement qu'elle

a porté de l'Hippocrate moderne. Il faut entendre Mr. R. lui-même étaler sa paradoxale critique. “ Boerhave a jetté à la hâte les  
 „ fondemens d'une réputation qui devoit  
 „ ressembler à ces fortunes prodigieuses ac-  
 „ quises par le commerce, & qu'un événe-  
 „ ment contraire vient renverser un instant  
 „ après. Les Hollandois la fecondoient & la  
 „ soutenoient, comme un fonds qu'ils étoient  
 „ intéressés à faire valoir ; & si des marchands  
 „ qui portoient le nom de Boerhave jus-  
 „ qu'aux extrémités du monde, étoient les  
 „ instrumens les plus propres à étendre sa  
 „ célébrité, on conviendra du moins qu'elle  
 „ auroit pû avoir des garans plus solides &  
 „ moins suspects. Maintenant il n'y a plus  
 „ d'illusion ; les avantages d'un stile précis  
 „ & élégant ne peuvent plus racheter, dans  
 „ les ouvrages de Boerhave, les erreurs aux  
 „ quelles ils ont pendant quelque tems servi  
 „ de voile. La raison, délivrée du prestige  
 „ qui lui en avoit imposé, n'y découvre  
 „ aucun grand principe ; tout y porte sur  
 „ des petits ressorts désunis ou mal assem-  
 „ blés ; c'est un édifice formé de cailloutage  
 „ que la moindre secouffe ébranle. La Fa-  
 „ culté de médecine de Montpellier, qui  
 „ voit, depuis quelques années, combien  
 „ ses fondemens sont ruineux, tâche d'en  
 „ éloigner ses candidats, avec le soin chari-  
 „ table qu'on auroit pour des passans en  
 „ danger d'être écrasés par une maison prête  
 „ à s'érouler „. Quelque grande que puisse  
 paroître l'injure qu'on fait ici à Mr. Boerha-

ve , ainsi qu'à ses illustres disciples , & en particulier au célèbre Van Swieten , il n'est pas dit qu'un jour elle ne prévaudra pas contre toutes les idées que les vrais savans se sont faites du médecin hollandois ; si quelques écrivains qui jouissent de la vogue actuelle , s'avisent de répéter Mr. R. , on parlera bientôt de B. comme on parle de tous les grands hommes du siècle passé. Il en est à peu près des réputations comme des dénominations grammaticales & de la signification des mots. Le tems , suivant la remarque d'Horace , les met au rebut & les dépouille de toute considération , semblables aux feuilles des arbres , qui tombent à terre pour faire place à d'autres :

*Ut sylvæ foliis pronos mutantur in annos ,*

*Prima cadunt , ità verborum vetus interit ætas ,*

*Et juvenum ritu florent modò nata vigentque.*

Le mérite le plus réel n'est pas à l'abri de ces révolutions. Les factions littéraires , l'autorité de quelques censeurs injustes qui auront subjugué l'esprit & le jugement de leurs contemporains , la perte du bon goût , le tact du vrai altéré peu à peu par des notions fausses , fera condamner ce qui est digne de toute estime , & admirer ce qui ne mérite que le blâme. *Nous avons cru devenir immortels ,* disoit Fontenelle , *en dérobant quelques syllabes à la mort ; nous aurions beaucoup mieux*

*fait de mourir de bonne grace, nous & nos noms* (a).

---

(a) Fontenelle raisonnoit ici à peu près comme Salomon : *Nomen nostrum oblivionem accipiet per tempus, & nemo memoriam habebit operum nostrorum.* Sap. 2. --- Un ancien Poëte a dit avec vérité : *Ad nos vix tenuis famæ perlabitur aura.* Æn. 7.



*Histoire de l'Astronomie ancienne, depuis son origine, jusqu'à l'établissement de l'École d'Alexandrie.* Par Mr. Bailly, Garde des tableaux du Roi. A Paris, 1776, chez les freres Debure. in-4°.

**T**Andis que Mr. de Buffon travaille à prouver l'antiquité indéfinie du monde par l'inspection des coquillages & des montagnes (a), Mr. Brydone par les différentes couches de la lave du Vésuve (b), Mr. Pau par les chroniques du Tibet & de la Chine (c), il prend envie à Mr. Bailly d'aller au même but par l'histoire de l'Astronomie. C'est chez les Perfes, les Chinois, les Tartares, dans le livre de Zoroastre, &c. que Mr. B. forme le recueil de ses preuves. On appréciera

---

(a) Voyez le Journal du 1. Janv. 1776. p. 4.

(b) 1. Janv. 1776. p. 17.

(c) Recherches sur les Egyptiens & les Chinois. V. le Journal de Sept. 1773. p. 159.

ciera sans peine la lumiere qui peut résulter de pareilles recherches , & le cas qu'on doit faire d'un auteur qui travaille d'après de tels guides, qui établit sur de telles preuves un système contradictoire à la chronologie sacrée & à celle de tous les historiens sensés.



*La France illustre ; ou le Plutarque françois. Par Mr. Turpin N<sup>o</sup>. 3 , contenant l'histoire ou l'éloge historique de Mr. le Maréchal de Belle-Isle. A Paris 1775, chez Lejay. In-4<sup>o</sup>.*

**L**E projet d'écrire séparément l'histoire des grands hommes qui ont illustré la France , peut devenir d'une grande ressource pour l'histoire de ce Roïaume. Dans un portrait particulier le peintre conduit son pinceau d'une maniere plus sûre , il redouble son attention parce qu'elle a moins d'étendue ; il insiste & pese sur chaque trait , & l'impossibilité de compenser dans un si petit espace les fautes échappées , par des beautés multipliées , l'oblige à ne se pardonner aucune négligence. Or ces portraits particuliers concourent admirablement à former les tableaux de l'histoire générale , & leur ensemble donne à chacun d'eux en particulier un nouvel intérêt & un nouveau prix.

Mr. Turpin a débuté dans cette carrière par l'histoire du Maréchal de Saxe & par celle

celle du Chancelier d'Aguesseau. Aujourd'hui il nous donne le Maréchal de Belle-Isle. Il y a dans cet éloge des passages d'une éloquence mâle & vraie, mais il y en a aussi de foibles & d'une froidure extrême; l'on peut même dire qu'il y en a peu où l'auteur se soutienne long tems. Les mouvemens de son stile sont fort inégaux, & il faut s'attacher à saisir pour ainsi dire au passage ceux qui méritent de fixer l'attention du lecteur, telle que la réflexion de Mr. T. sur l'éducation du Maréchal, & le rang qu'il tient parmi les grands hommes. " Une éducation sévère fortifia son tempérament foible & délicat. Instruit à l'école de l'adversité, nourri dans le sein d'une famille isolée & sans crédit, son enfance ne fut point corrompue par les adorations que la bassesse prostitue aux enfans des hommes armés du pouvoir. . . . Une jeunesse laborieuse l'affranchissant du joug des passions, lui donna une sagesse prématurée, . . . Il paroît que le Maréchal de Belle-Isle n'étoit point organisé pour tenir le premier rang. L'ambition & le travail corrigerent le vice de la nature. Il ne fut ni Turenne, ni Condé dans la guerre; & jamais il ne put franchir l'intervalle qui le séparoit des Oxenstiern & des Richelieu dans la politique; mais assis sur les degrés du trône de la gloire, il figura avec les grands hommes qui en occupoient les premières places, . . .

La maniere dont l'auteur parle de la réception du Maréchal à l'Académie françoise a quelque chose de singulier, & présente de plus une contradiction. " Il entra dans une  
 „ autre carrière qu'il parcourut avec gloire.  
 „ Celui qui avoit exécuté de si grandes choses, sollicita une place parmi les dispensateurs de l'immortalité. L'Académie françoise se félicita de le recevoir dans son sein. Ce n'est pas qu'il eût cueilli beaucoup de fleurs dans le champ de la littérature; sa raison vigoureuse préféroit la solidité à l'éclat. Son stile, ainsi que son langage étoit sec & négligé; mais ses lectures réfléchies l'avoient rendu d'entrer dans le sanctuaire des Muses. Le titre d'académicien n'ajoute rien à sa gloire; il est vrai qu'il eût dû se borner à faire des choses louables, & ne point se parer des décorations de ceux qui les transmettent à la postérité „. Si Mr. de B. eût dû ne pas vouloir être de l'Académie, comment peut-on dire qu'il, parcourut cette carrière avec gloire ?

Après avoir dit que *la foi du Maréchal étoit pure & que la Religion lui parut être le rempart le plus fort contre le débordement des vices*, Mr. Turpin lui fait faire un personnage qui, s'il étoit réel, ne feroit honneur ni à la religion ni à la sagesse de ce fameux Ministre : " Attaché par politique à une Société d'hommes redoutables (les Jésuites) il avoit trouvé le secret de les ménager, en faisant tous les ans une

retraite dans le silence d'une de leurs maisons religieuses. Un tel secret est indigne du caractère de Mr. de Belle-Isle; la retraite qu'il faisoit, étoit le fruit d'une piété sincère & éclairée, & point du tout l'effet d'une crainte chimérique, d'une lâche politique, de la dissimulation & de l'hypocrisie.



Lettre à l'Auteur de ce Journal.

MONSIEUR,

*Je doutois aussi peu que les lettres de Ganganelli fussent effectivement de lui, que je doutois peu de l'auteur de l'ænéide ou des oraisons de Cicéron; j'aurois regardé comme un vrai harduinisme l'envie de douter d'une chose qui me sembloit tenir place entre les vérités les plus certaines de l'histoire. Vous m'avez convaincu de mon erreur & je ne crois pas qu'on puisse lire votre Journal du 15 Avril & celui du 15 Mai, sans sentir la même conviction. Il se présente cependant encore quelques difficultés, quelques objections qu'on m'a proposées & que je n'ai pu entièrement résoudre. 1°. On prétend que le stile n'est pas celui de Mr C. au moins dans toutes les lettres (a). 2°. que la citation que vous avez*

---

(a) Nous croyons nous connoître en file, & nous sommes d'un avis contraire; peut-être ceux qui pensent autrement n'ont-ils pas lû avec la

faite (15 Avril p. 574) d'un passage où Mr. C. dit, qu'il ne faut pas se plaindre de Clément XIII, parce qu'il est défendu de blasphémer contre le diable, n'est pas exact (a). 3°. Que ces lettres contenant des vérités intéressantes & des beautés dont vous êtes convenu, il semble que Mr. C. n'auroit pas emprunté un nom étranger, mais se seroit fait gloire d'y mettre son propre nom, si effectivement il en étoit auteur. Cette observation a paru peremptoire à un grand nombre

même attention que nous les ouvrages de Mr. C., & ne se font-ils pas appliqué à faire la comparaison des deux styles. Nous connoissons des littérateurs d'une grande expérience qui sont sur cet article d'accord avec nous. Mr. C. en convient lui-même puisqu'il dit qu'il a copié ces lettres & qu'il en a fait usage dans ses productions littéraires (15 Avril, p. 572). Sans doute que Mr. C. ne prétend pas avoir dans ses productions littéraires deux styles différens. --- Du reste, il ne s'agit pas de décider si c'est le style de Mr. C., cela ne fait rien à l'affaire, il s'agit de savoir si c'est le style d'une traduction françoise faite sur un original italien ou latin, tel que nous avons présenté dans notre dernier Journal, pag. 87.

(a) Nous n'avons pas prétendu rapporter les paroles de l'auteur que nous n'aurions pu enchaîner dans cet endroit sans y mettre de la confusion. Nous n'avons employé ni guillemets ni caractère italique, & par là nous avons averti que nous ne rapportions que le sens, & ce sens est exactement celui de l'auteur. Il cite tout du long le passage de St. Jude, v. 9. où il est dit que l'Ange n'a pas ôsé blasphémer contre le diable.

de personnes (a) & j'ai cru devoir vous la communiquer.

---

(a) La lettre sur l'*histoire naturelle* & quelques autres sont effectivement très belles & contiennent des vérités essentielles; mais ces beautés & ces vérités prennent un tout autre intérêt sous la plume d'un Pape, & sur-tout d'un Pape aussi célèbre que Clément XIV. Que Mr. C. critique l'*histoire naturelle* de Mr. de B., le public ne recherchera pas plus sa critique que la nôtre, que celle de l'Abbé de Lignac & de tant d'autres qui n'ont pas applaudi sans réserve à Mr. de B. : mais que Clément disserte & prononce sur le mérite d'un grand homme, sur le prix d'un livre aussi connu & aussi admiré que l'*histoire naturelle*; tout le monde l'écouterà, & ceux qui ne seront pas de son avis, admireront du moins qu'un Pape chargé du gouvernement du monde spirituel, ait encore le tems & le goût de lire & de juger les chef-d'œuvres de la littérature & de la philosophie. --- Que Mr. C. compose une belle lettre sur les devoirs d'un Evêque, cela paroîtra au moins ridicule, & aucun Evêque ne lira cette lettre; mais si cette lettre est du Pape, on en jugera tout autrement. --- Que Mr. C. écrive contre les incrédules, on croira lire un morceau de l'*univers énigmatique* & on baillera; mais que Clément XIV écrive sur cet article comme un homme qui toute sa vie s'est occupé à lire & à connoître les philosophes antichrétiens, cela étonne avec raison & rend un tel écrit précieux. Il est donc très-naturel que Mr. C. se soit avisé de mettre à la tête de ces lettres le nom de Clément XIV; par-là il assureroit à son manuscrit un trafic honnête, & à son imprimeur un bon débit. Veut-on de bonne foi s'en convaincre? qu'on engage Mr. C. à publier qu'il est le véritable auteur de ces lettres, on verra si l'imprimeur Lottin se louera beaucoup de cette publication.

---

*Caractères de plusieurs auteurs modernes, tirés d'une feuille périodique.*

**V**ous remarquez, Monsieur, que notre littérature est aujourd'hui bien stérile, & sur-tout en bonnes choses, j'en conviendrai avec vous, mais que peut-on attendre d'une république déchirée par mille petites factions ? Un parti semble cependant aujourd'hui avoir pris le dessus, celui des encyclopédistes (a) qui ont engendré les économistes, par l'honneur qu'ont ces Messieurs de compter parmi leurs membres, des premières têtes de l'Etat. Je vais vous faire connoître ces encyclopédistes qui tiennent le haut bout. Le prince de cette secte est le patriarche de notre littérature, Mr. de Voltaire, à qui ils ont donné le sceptre de l'empire littéraire. Il exige en despote l'obéissance & le respect de tous les sujets de cet empire libre, & frappe de la foudre du ridicule ceux qui refusent de courber la tête devant ses œuvres, & de faire fumer l'encens de leurs éloges dans les écrits qu'ils publient. . . . Mais ce prince accablé de son âge ne fait plus que r'habiller en mille manières différentes ses anciennes idées; ceux

---

(a) Voyez un jugement fort curieux sur l'encyclopédie par Mr. Diderot lui-même. Avril 1773, p. 242.

qui percent l'écorce légère de l'agrément de son stile, retrouvent toujours le même fond de pensées; il a cependant la manie de rire sur tous les objets intéressans qui occupent l'Europe, parce qu'il a la vanité de croire que son suffrage est d'un poids immense dans les affaires. Son heureuse étoile vient de précipiter dans la tombe Freron son antagoniste le plus cruel, aiant 20 ans de moins que lui, & qui avoit donné le signal de destruction d'une partie des autels élevés par la flatterie à Mr. de Voltaire. Le premier lieutenant du prince est Mr. d'Alembert dont, entre nous, le mérite est encore un problème. On l'a beaucoup loué sur sa parole; les littérateurs disent que c'est un grand géometre, les géometres que c'est un grand littérateur. Ces éloges exclusifs prouveroient que ni les uns ni les autres ne le regardent pas comme primant dans leur partie. Mr. Diderot son ancien associé semble avoir perdu avec sa jeunesse sa réputation, elle étoit fondée sur une fougue d'imagination dont on attendoit les produits les plus précieux, lorsqu'elle seroit mûrie par l'âge; l'âge est venu, l'imagination est restée boursofflée au point qu'on a dit, que c'étoit une outre pleine de vent. Le reste des faiseurs de cette bande, Mrs. de Marmontel, l'Abbé Arnaud, Suard, St. Lambert, de Lisle &c. &c. &c. sont des gens qui portent la livrée du papa grand-homme, sont très-agréablement de jolies choses, mais n'ont pû s'élever encore à un certain vol.... Il

faut l'avouer, Mr., les sciences sont foiblement cultivées en France; nous avons répandu des fleurs sur les études abstraites, mais c'étoit une charlatanerie pour cacher notre peu de profondeur; les Allemands & les Anglois sont plus habiles géometres, plus profonds mathématiciens, plus favans physiciens que nous.

Vous aiant parlé des maîtres, je dois aussi vous parler des élèves.

Mr. la Harpe & quelques autres petits poëteraux sont des candidats qui demandent à être initiés dans la secte regnante; comme chevaliers aspirans, ils se signalent par des excursions contre les ennemis du nom & de la doctrine; anciennement les premieres armes devoient être faites contre Freron, & comme de raison, on lui disoit toujours une pacotille d'injures atroces, selon l'usage des disputes polémiques. Mr. la Harpe aiant reçu le département du Mercure a été nommé un des aboïcurs qui s'arrogent le droit d'appeller dans le temple de la gloire & de la renommée ceux qui y prétendent. Mr. Dorat a un genre d'esprit à lui, consacré chez nos jolies femmes; ses ouvrages seront conservés comme un modele de la légereté de nos mœurs, de nos goûts & de nos agrémens. Mr. d'Arnaud est une ame honnête, un génie triste; il s'est adapté une maniere lugubre qui peut plaire d'abord aux ames sensibles, mais qui fatigue à la longue. Mr. le Miere est un de nos poëtes qui a le feu de l'inspiration nécessaire pour l'être; mais

il est inculte sur sa personne comme dans ses écrits, ne tient à aucun parti, est toujours désigné par le public pour l'Académie, & n'y a jamais un suffrage. J. J. Rousseau a posé sa plume, & les exploits de cet athlète singulier font regretter qu'il ait quitté sitôt des armes victorieuses (a).

Mr. de Buffon se repose sur ses lauriers (b), & a fait un petit tour de passe-passe au public pour escamoter son suffrage en faveur de son successeur (c)..... Mr.

(a) Ces armes ont été effectivement victorieuses contre Mr. de V., les encyclopédistes, les défenseurs des spectacles &c.; mais elles ont paru bien faibles lorsque l'auteur s'est attaqué à la Religion; on a même tourné ces armes contre l'auteur lui-même, & la lecture du *Déisme réfuté par lui-même* a tiré de Mr. R. ce naïf mais estimable aveu *il m'a très-bien réfuté*. Nous renvoyons au portrait de ce philosophe, Janv. 1774 p. 9, au quel nous ajouterons ce passage d'un auteur moderne: "Et pourquoi faut-il que l'égoïque manie d'avoir son système à part ait élevé à la vérité le mortel le plus propre à la peindre en traits de feu, & à la graver dans tous les cœurs? Puissè-t-il y revenir bientôt: il fera sans doute une de ses plus belles conquêtes; mais à coup sûr il recevra d'elle plus d'honneur encore qu'il ne pourra lui en faire, .."

(b) Ces lauriers ne sont pas tous également verts. Voyez le Journal du 1. Janv. 1776, p. 3.

(c) Mr. Guenau de Montbeliard associé au travail de Mr. de B., & choisi par lui-même pour continuer l'*histoire naturelle*, a fait quelques articles qui ont paru sous le nom de Mr. de B. Le public n'y a pas apperçu le changement de main, & Mr. de Buffon a fait à cette occasion un grand éloge de Mr. Guenau de Montbeliard.

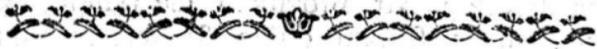
Freron fils a conservé, Mr., le privilège des feuilles publiques de son pere, la plume du défunt auroit pû être dans sa main le cimetière de Scanderberg; Mrs. le Bret, Clément & l'Abbé Cloufier doivent être ses aides de camp & opposer leurs efforts aux usurpations de la secte encyclopédique. Mr. Linguet a voulu prétendre aux honneurs de la littérature, mais on trouve qu'il a le goût peu sûr & un génie qui ne s'exalte que quand le démon de la chicane l'inspire. Il est encore problématique si ce talent n'est pas plus nuisible qu'utile & agréable à la société. Nos autres faiseurs sans livrée n'ont ni assez de réputation ni de crédit pour que je vous en parle.

---

Nous avons parlé en son tems du *scaphander* où homme-bateau de Mr. l'Abbé de la Chapelle, quelques savans ont méprisé cette invention comme une imagination romanesque qui dans la pratique n'auroit jamais les succès que l'imagination du machiniste en attendoit. Voici une lettre écrite de Brest & adressée à Mr. de la Chapelle, dans laquelle un Officier de la marine rend compte des expériences qu'il a faites avec le *scaphander*. Cette lettre est du 25 Mars dernier. “ *J'ai lu votre traité de la construction théorique & pratique du scaphander avec un plaisir extrême. Je brûlois de faire l'essai de cette merveilleuse invention, lorsque par hasard je m'en procurai en le 11 Février* ”

vrier dernier. Malgré la rigueur de la saison, je ne pus résister à l'envie que j'avois de l'éprouver. Le lendemain je me rendis à l'avant-garde de ce port, où je plongai dans la mer. Elle étoit très-houleuse; j'avois en outre le vent contre la marée qui descendoit avec vitesse, & malgré ce mauvais tems je parcourus six toises en une minute 17 secondes. Je ne pûs tenir que 16 minutes dans l'eau; une lame m'ayant jetté sur le dos, me coupa la respiration, ce qui, joint au froid excessif, m'ôta l'usage du mouvement. D'après vos principes, Mr., j'en construisis un, aidé de l'adresse singulière du nommé Campagne, maître tailleur de mon corps, qui assurément mérite autant d'éloges par son adresse, que le tailleur Bailly a mérité de reproches de votre part, & je ne doute pas que celui-ci ne s'acquiere une certaine célébrité par ses soins connus pour donner aux scaphanders d'heureux contours. J'en fis l'essai le 28 du même mois; je ne pus rester que 42 minutes dans l'eau, à cause du froid qui me saisit à un point que l'on fut obligé de m'en retirer. J'avois perdu la parole, que je ne recouvrai que 4 minutes après. Un nombre considérable d'Officiers de marine de la garnison, & une multitude innombrable de marins, qui s'étoient rassemblés pour voir cette épreuve nouvelle pour eux, me virent exécuter différentes manœuvres relatives au service de la marine, telles que de visiter la ligne de flotaison d'un bâtiment, d'opérer un radoub, de construire un radeau, qui sont

les seuls avantages que je pense qu'on en puisse retirer ; car pour un passage de troupes , beaucoup d'inconvéniens imprévus , & qui dépendent des circonstances où l'on se trouve dans une expédition qui demande célérité , rendent son usage douteux. L'approbation que votre corset a généralement reçu d'un grand nombre d'Officiers & de marins éclairés , est trop flatteuse , pour que je ne vous en fasse pas de part. Je la saisis avec d'autant plus de plaisir , qu'à mon retour de l'escadre d'évolution où je vais armer , j'aurai l'honneur de vous adresser un mémoire sur une nouvelle invention destinée à remplir quelques-uns de ces objets , & à la quelle je travaille depuis quelque tems. Comme elle est du genre de votre scaphander , je me flatte , Mr. , que vous voudrez bien me communiquer vos lumières sur les moïens que vous croirez que je doive emploïer , pour la porter au degré de perfection que je le desire. Plusieurs Officiers de marine m'aïant engagé à donner mes soins pour suivre le travail de plusieurs de vos corsets , qu'ils destinent à faire passer dans l'Inde , ceux que j'ai fait construire , viennent d'être embarqués sur le Brillant , vaisseau du Roi , destiné pour cette côte , où je ne doute pas qu'ils ne portent de nouveau la célébrité de votre nom au-delà des mers. Je suis , &c. ,, Signé Fournier de Clusine, Sergent , à la division de Brest , du Corps-Royal d'infanterie de la marine , compagnie d'Aymart.



*Témoignage de reconnoissance par Mr. Delaprade , premier Echevin de Souillac en Quercy.*

“**L**’est du devoir de tous bons citoiens de rendre publics les témoignages de reconnoissance , qu’ils doivent à leurs bienfaiteurs , sur-tout , lorsque les faits sont aussi intéressans à l’humanité que le suivant. En 1767 je fus attaqué d’une hernie à l’aine droite. Le médecin , qui l’examina , la qualifia d’entéropilocèle , & pour tous remedes me conseilla de porter un bandage , *en m’assurant que jusqu’à ce moment on n’avoit pû trouver un remede pour ces maladies.* Je ne fus pas peu étonné de me voir , pour le reste de mes jours , traîner une vie languissante. Effectivement bientôt après j’éprouvai de mauvaises digestions , des coliques , des tiraillemens d’estomac & une couleur jaune de peau , qui sembloit m’annoncer une destruction prochaine. Ennuïé de mon triste état , je consultai plusieurs hommes entendus qui me dirent qu’il falloit user de la précaution d’un bandage , qui contint exactement ma hernie en place. Malgré toute l’habileté des experts en cette partie , ils n’ont pû réussir. Sur l’annonce , que Mr. Brogniard a donné au public de la découverte d’un *remede topique* pour la cure des hernies , je n’hésitai point de partir pour venir le consulter sur

ma descente. Mr. Brogniard me rendit à la vie, en m'assurant qu'en six semaines ou deux mois il me guériroit. Ce libérateur m'a tenu parole; car, depuis quatre mois que je suis hors de ses mains, je jouis de la santé la plus parfaite, la quelle me fait naître le plus vif desir de rendre public mon témoignage de reconnoissance envers Mr. Brogniard, homme très-précieux à l'humanité „.

A Paris ce 1. Mars 1776.

(Signé) LAPRADE, premier Echevin de la ville de Souillac en Quercy, logé à Paris à l'hôtel de Toulouse, rue Gille-cœur.

---

Ceux d'entre les Professeurs de l'Université de Leyde, qui sont chargés de l'administration du legs de feu Mr. Stolp, ont tenu le 15 de Février leur assemblée ordinaire: ils y ont déterminé une question de morale, à l'éclaircissement de la quelle ils invitent tous ceux qui voudront prétendre au prix, dont ils sont les distributeurs, & qui consiste en une médaille d'or, de la valeur de 250 florins de Hollande. Voici cette question: *An principium generale datur, ex quo singula hominis officia ita duci possint, ut nunquam collidantur?* c'est-à-dire: "Y a-t-il un principe général, d'où tous „ les devoirs de l'homme, dans quelque cas „ qu'il se trouve, puissent être déduits de „ maniere qu'il n'y ait jamais entre-eux

„ aucune contradiction „? Ceux qui travailleront à répondre à cette importante question , sont priés d'écrire leurs dissertations en latin ou en hollandois , en sorte qu'elles n'excedent pas 40 pages d'impression , & de les faire parvenir , franchises de port , avant le 1. Juillet 1777 à Mr. le Professeur Schul-tens , secretaire actuel du legs de feu Mr. Stolp. Ils sont avertis aussi d'y joindre un billet cacheté , qui contienne leur nom & leur adresse , & sur le quel il marqueront une devise , qui doit aussi être mise à la tête de leur ouvrage. Le prix sera adjugé le 13 Octobre 1777, & on n'ouvrira que le seul billet appartenant à la dissertation couronnée : les autres seront jettés au feu sans être ouverts.



Les papiers anglois ont annoncé que dans la Nouvelle - Angleterre un médecin avoit trouvé le secret de fondre la pierre dans la vessie. Le Chevalier de la Porte , actuellement en la ville d'Avignon , a trouvé un pareil remede que son amour pour l'humanité l'engage à rendre public. En voici la recette.

“ Prenez quatre fleurs de Luna-major mâle , une once de racine de Luna- major femelle , une once de flossolis , deux dragmes d'alun de roche dissous dans de l'eau commune , deux gros d'huile de miel , douze gouttes d'huile philosophique appellée teinture d'or ; mettez le tout dans une cucurbite de verre , y ayant mis premierement

deux pintes de vin blanc; distillez le tout au bain-marie jusqu'à dessiccation, & prenez de cette liqueur le matin à jeun deux ou trois cuillerées selon le tempérament des malades. La tisane dont on boira pendant la cure, sera composée d'eau de rivière, de vin blanc le plus verd, (de chacun une pinte) de la moitié d'un limon aigre, d'un oignon blanc coupé en quatre, d'une poignée de cresson pommelé; d'un scrupule de gomme de cérifier, le tout bouilli à la réduction d'un quart: buvez-en trois ou quatre fois par jour un demi verre. On prendra aussi chaque jour un bouillon fait avec un quatteron de bœuf; & dans ce bouillon on ajoutera une demie poignée de pinprenelle, 8 pistaches, 4 dattes; & dans chaque prise on mettra une cuillerée de riz cuit à l'eau. „

C'est aux gens de l'art à apprécier ce remède; mais les cures surprenantes qu'il a faites attestent mieux son efficacité; nous ne citerons ici que celles qui peuvent être facilement vérifiées, & notamment à Aix en Provence, Mrs. de la Roquette, Président du Parlement, Gonin *huissier audienccr*, Darbès, Mlle. Thérèse de Laurent & autres, en ont été guéris, ainsi que Mlle. Jaufférand de cette ville d'Avignon, &c.

Le *Poulet* est le mot du dernier Logographe; & celui de l'Enigme latine est la *Fumée*.

#### E N I G M E.

*C*Eux qui ne m'ont pas, souvent croient m'avoir;  
 On ne sauroit compter combien je dois valoir,  
 Puisqu'on m'estime plus que tous les biens du monde;  
 On me donne le nom de foible & de fort;  
 Mon palais est toujours dans une place ronde.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 12 Avril.) Mr. Stachiew, Envoïé extraordinaire de l'Impératrice de Russie, est arrivé ici au commencement du mois dernier : il eut le 11 du même mois sa première audience du Grand-Visir, qui le fit revêtir, suivant l'usage, de la péliasse d'honneur. Le 19 il eut également audience de Sa Hautesse, & vit ensuite la cérémonie de la distribution de la paie aux Janissaires. Le Testerdar & le Reis-Effendi ont donné vers le même tems de magnifiques repas au Prince Replin, Ambassadeur de Russie. Mr. Stachiew avoit été invité, par un Dragoman de la Porte, au dernier de ces festins, qui eut lieu le 14 Mars. Le Prince Replin a fait ici l'achat de plusieurs tentes très-magnifiques, ornées dans le goût oriental, & dont l'une, destinée, à ce que l'on suppose, pour sa Souveraine, est évaluée à 15 mille écus au lion. Le départ de ce Ministre, qui a eu depuis quelque tems de longues & fréquentes conférences avec le premier Interprete de la Porte, est fixé au 21 de ce mois ; & dans peu il aura ses audiences de congé, tant du Sultan que du Grand-Visir. Le Colonel Peterson, qui, depuis la conclusion de la paix,

a résidé ici en qualité de Commissaire de la Cour de Pétersbourg, le précédera de quelques jours ; & à cet effet il a déjà pris congé du Premier-Ministre, le 30 du mois dernier. --- Les affaires de Crimée paroissent donner quelques embarras à la Porte. Les Tartares consentent de laisser les Russes en possession de Kersch & de Jenicale & de la navigation libre sur la mer-noire ; mais ils font difficulté de renoncer à la forteresse de Kinburn, & sollicitent la Porte d'employer ses bons offices auprès de l'Impératrice de Russie pour la leur rendre ; ils demandent aussi que l'article concernant leur indépendance soit annullé comme contraire à la loi musulmane. --- L'Envoïé d'Alger est retourné dans sa patrie. --- Mr. de Weiler, Ambassadeur de Leurs Hautes Puissances, est hors de danger, & on a maintenant les plus fortes espérances de le voir bientôt entièrement rétabli.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 2 Mai*) Le Prince Henri de Prusse est arrivé ici le 13 du mois dernier en parfaite santé, avec une suite d'environ 40 personnes. Le Comte de Solms, Ministre de la Cour de Berlin, étoit allé à sa rencontre à quelque distance de cette ville. Son Alt. Royale descendit au palais de Woronzow, qui avoit été préparé pour sa réception ; & le 15 elle se rendit à la Cour, où l'Impératrice, le Grand-Duc &

la Grand'Duchesse la reçurent avec de grandes marques de distinction. Elle dîna ce même jour avec S. M. I. Le 17 S. A. I. Mgr. le Grand-Duc lui rendit une visite; les Grands de l'Empire, soit dans le militaire ou le civil eurent l'honneur de lui être présentés avant midi, ainsi que les Ministres & Ambassadeurs étrangers. Ce Prince étoit entre-autres chargé, par le Roi, son frère, de décorer de sa part le Prince Potemkin des marques de l'Ordre de l'Aigle-Noir; & le 15 ce Seigneur parut à la Cour, revêtu de cette nouvelle distinction. Le Procureur-général Prince Wafemskoy avoit remis le 2 au Sénat-dirigent une lettre, écrite de la main propre de l'Impératrice, & adressée au Prince Grégoire Alexandrowitsch Potemkin, Général en chef, Gouverneur-général de Smolensk &c., par la quelle S. M. lui permettoit d'accepter le Diplôme de Prince du St. Empire, que l'Empereur lui avoit envoyé, & de prendre ce titre à l'avenir. En même tems le Procureur-général présenta l'original de ce Diplôme au Sénat, qui a envoyé en conséquence des ordres à tous les Tribunaux de l'Empire russe de reconnoître Mr. Potemkin en qualité de Prince du St. Empire romain.

Le traité de paix avec la Porte aiant ouvert à la Russie le commerce de la mer-noire, le Sénat-dirigent fait imprimer actuellement un tarif de tous les droits d'entrée & de sortie, qui seront perçus sur les marchandises à Azof & dans les autres ports sur

cette mer. La même assemblée vient d'expédier à tous les gouvernemens de l'Empire une ordonnance, en date du 26 Mars, qui fournit une nouvelle preuve de l'attention de l'Impératrice & de ses Ministres à affranchir le commerce, particulièrement celui des grains, de tous les obstacles, qui pourroient en gêner la libre circulation. Le Feld-Maréchal Prince Alexandre Gallitzin, au quel S. M. a confié depuis peu toute la partie de l'administration qui concerne les bleds, avoit notifié au Sénat, que quoique la vente de tous les grains & farines, qu'on conduisoit à Pétersbourg, avoit dû se faire ci-devant suivant une taxe, proportionnée à la valeur de ces denrées dans l'intérieur du pais, S. M. avoit jugé, qu'il seroit plus avantageux à ses sujets de supprimer ce régime prohibitif, & d'accorder une entière liberté au commerce des grains, sans l'assujettir à aucun règlement pour le prix &c. En conséquence, il est fait défense à la Chancellerie de police suprême & à tous autres officiers d'assujettir dorénavant à aucune taxe les grains, bleds &c., importés à Pétersbourg par terre ou par eau.

L'Impératrice a ordonné qu'on établisse dans l'intérieur de l'Empire une communication par eau, la quelle au moyen de plusieurs rivieres & fleuves que l'on joindra par des canaux, là où il sera nécessaire d'en construire, aboutira de la mer caspienne à l'Océan septentrional & aux deux extrémités de ce vaste Etat. Le gouvernement de Smolensk

iensk fera le point central de cette nouvelle communication. On bâtit dans les principaux lieux plusieurs nouvelles villes à la portée des quelles il y aura un nombre suffisant de villages. On se flatte que par degrés cet Empire se peuplera , comme l'on croit qu'il doit l'avoir été il y a plusieurs siècles, lorsqu'on suppose qu'il étoit habité par diverses nations qui n'ont pû être que puissantes , policées & industrieuses ; c'est ce que l'on présume par les découvertes qu'on a faites de ruines de plusieurs grandes villes au milieu de nos déserts immenses. Quelques-uns de nos savans se sont réunis pour donner une description étendue de ces antiquités & des peuples dont elles attestent l'existence ; mais il paroît qu'il y aura dans tout cela beaucoup de conjectural ; & qu'il seroit plus facile de peupler les vastes déserts de la Russie , que de prouver qu'ils ont été couverts autrefois de villes nombreuses , habitées par des peuples aussi polis , aussi cultivés que ceux de l'ancienne Grece & de l'Italie. P O L O G N E.

VARSOVIE (le 4 Mai.) Depuis son retour de Pétersbourg , le Comte de Stackelberg , Ambassadeur de Russie , a eu différens entretiens avec le Roi , dans les quels il a assuré S. M. de l'amitié de sa Souveraine pour ce Prince , de son affection pour la nation polonoise , & de son intention de lui donner toute l'assistance qui dépendra d'elle , pour introduire l'ordre dans la République & lui procurer une tranquillité durable.

L'Impératrice a même voulu déclarer ses vûes à cet égard par une lettre , qu'elle a écrite au Roi , & qui lui a été remise par Mr. l'Ambassadeur. En voici la teneur.

MONSIEUR MON FRERE!

*Mon Ambassadeur à son retour à la Cour de V. M vous témoignera ma satisfaction de la lettre, qu'il m'a apportée de votre part, & vous réitérera les assurances les plus positives, que je varie aussi peu dans mon amitié pour V. M. que dans mon inclination & mes vûes si souvent manifestées de procurer l'avantage & d'assurer la tranquillité de son Etat. Votre Maj. est bien convaincue, & toute la nation doit l'être avec elle, qu'il n'est point de moyen plus efficace pour y parvenir, que de maintenir le gouvernement qu'elle & la nation ont réussi d'établir avec le concours de mes bons offices & de ceux de mes Alliés : mais elles ne savent pas moins, que tout établissement, quelque nécessaire & avantageux qu'il soit, a toujours à lutter à sa naissance contre l'intérêt ou l'opinion, qui tiennent à un certain ordre des choses ou aux abus qui l'ont précédé. Rien donc de moins étonnant que l'opposition, que rencontre dans l'exercice de son autorité le Conseil-permanent, créé pour être le depositaire de celle de l'Etat dans l'interstice des Diètes; & conséquemment encore rien dans les difficultés, qui se sont élevées & pourroient se soutenir quelque tems, qui puisse affaiblir la confiance & l'espérance de V. M. & de la nation en un ouvrage, au quel elles ont attaché leur tranquillité & leur bien-être futur. Mon Ambassadeur retourne muni des ordres les plus étendus pour appuyer la nation dans toutes les délibérations, qui tendront à l'affermir. Je tiens à obligation de prévenir sur cela Votre Majesté, afin que tout bruit contraire, qui a pû se répandre, soit anéanti; & qu'aucune spéculation ni insinuation quelle qu'elle soit, qui m'a prêté, ou me prêteroit à l'avenir d'autres vûes que le maintien de l'ouvrage établi & promu par moi & mes Alliés en Pologne, ne trouve accès ni dans son esprit ni dans celui de*

la nation. Je la prie de croire, que c'est moins la gloire & la dignité d'Etat, qui évitent de revenir sur leurs pas, qui me tiennent fixement attachée à ma résolution, que la conviction où je suis, que la Pologne ne peut être heureuse que par un gouvernement tel que celui qui existe, mis en activité & respecté comme il le doit être.

Après une expression aussi fidèle de mes vœux & de mes intentions, j'attends de Votre Majesté, qu'elle marquera dans tous les cas à mon Ambassadeur, à qui seul je donne mes ordres, & conséquemment le seul qui ait droit de parler en mon nom, toute la confiance, dont il a besoin pour pouvoir être aussi utile à l'objet que je le desire; & ce n'est que par-là qu'elle peut me mettre en état de lui prouver à elle personnellement l'estime sincère & la parfaite amitié, avec les quelles je suis, &c. (Signé) CATHERINE.

Cette lettre de l'Impératrice de Russie ne laisse plus aucun doute sur l'effet du voiage de ce Ministre à Pétersbourg, & sur le parti qu'il continuera d'embrasser à la prochaine Diète. Depuis son retour il a eu de fréquentes conférences avec les Ministres du Roi; & le 17 du mois dernier il a expédié à Pétersbourg Mr. de Krudner, son Secrétaire de Légation, avec le résultat de ces entretiens. Déjà l'on parle d'arrangemens désagréables pour plusieurs Magnats, de diminuer l'autorité des Grands-Généraux, d'épargnes à l'égard de l'entretien de l'armée, &c. --- On croit toujours que la Diète future sera tenue sous le lien d'une nouvelle confédération, & que c'est pour la soutenir que la Cour de Russie fera défilér de la Lithuanie un plus grand nombre de troupes vers nos cantons.

Le 25, Avril il est arrivé ici de Cracovie par eau un transport d'Officiers françois, que le Colonel Baron de Rullecour a engagés en France pour la nouvelle légion que veut former le Prince-Evêque de Wilna. Ces Mrs. devoient encore continuer dans la nuit leur route en Lithuanie avec les recrues qu'ils ont faites. Ils se mirent en effet le soir en marche le long de la Vistule, lorsqu'il s'éleva tout-à-coup des cris d'une foule de monde qui se promenoit. A ce bruit, la garde accourut pour mettre le holà. Ces étrangers firent quelque résistance & blessèrent un grenadier; surquoi la garde fut renforcée & poursuivit jusqu'à la Vistule ces François; mais comme les gardes du fauxbourg de Prague occupoient la tête du pont, ces Mrs. se voiant ferrés de si près, cherchent inutilement à s'échapper. Un certain Chevalier voulant sauter dans un esquif, tomba dans l'eau & disparut, sans qu'on ait pu jusqu'ici le retrouver; le reste fut pris & conduit par devant le Comte de Bruhl, Gouverneur de la place, qui leur donna une réprimande des plus fortes & les renvoïa le lendemain à leur Colonel.

Mgr. Archetti, Nonce du St. Siège auprès du Roi & de la République de Pologne, est arrivé en cette ville & a eu le 27 sa première audience de Sa Majesté. Ce même jour le régiment des Gardes lithuaniennes s'est mis en marche pour se rendre en Lithuanie, où le Grand-Général Comte Oginski l'a rappelé. Le Roi en est fort mécontent, ainsi

que son Conseil - permanent. Les Officiers de ce corps n'avoient pas pris congé de Sa Majesté.

La Commission du Trésor a fait imprimer en langue polonoise un tarif général des droits de Douane, fixés par le traité conclu le 19 Mars 1775, entre S. M. le Roi de Prusse & S. M. le Roi & la République de Pologne. Suivant ce tarif, il sera païé 2 pour cent de toutes les marchandises & productions qui sortent de la Pologne pour entrer dans les Etats de S. M. le Roi de Prusse, ainsi que de celles, qui des dits Etats entrent en Pologne pour la consommation du païs, ou qui ne font que les traverser pour être transportées plus loin. A l'égard des marchandises qui venant de la Pologne passent par la Prusse pour aller ailleurs, & de celles qui n'étant pas du produit ou de la fabrication des Etats prussiens, entrent en Pologne, elles paieront à la Douane un droit de 4 pour cent. On a publié un semblable tarif entre la Cour de Vienne & cette République; ce dernier est signé par le Prince Poninski, Grand-Trésorier de la Couronne; & le précédent par Mr. Kossowski, Trésorier de la Cour de la Couronne, l'un & l'autre en date du 15 Mars 1776. Pour plus de facilité, les matieres y sont rangées par ordre alphabétique. La situation de la Pologne, le mauvais état où s'y trouvent les manufactures & les arts, mettront toujours contre elle la balance du commerce avec tous ses voisins; & il est démontré

que les importations excèdent de la moitié les exportations.

Mr. Rofziszewski, Doïen de Kiow & Tréfoncier de Wilna, a fondé sur les biens de sa famille, situés au Palatinat de Kiow, deux écoles pour la pauvre jeunesse de cet endroit : la Commission sur l'éducation nationale n'en a pas été plutôt informée qu'elle lui a écrit une lettre très-gracieuse, dans laquelle elle lui promet son concours en tout ce qui pourra contribuer au succès de son entreprise ; elle la finit en desirant que son exemple soit suivi de ceux qui, par leur naissance & leur fortune, en pourroient faire autant.

### E S P A G N E.

MADRID ( le 28 Avril. ) Le Roi est parti d'Aranjuez pour aller prendre le divertissement ordinaire de la chasse à Cuença. En revenant, S. M. passera par Toledé, afin d'y voir l'Alcazar, ou l'ancien palais des Rois Goths, qui est réparé & meublé richement, sans qu'on ait pû deviner jusqu'ici à quel usage il est destiné. Le Général Comte O-Reilly & Dom Riccardo Wall doivent se trouver à Aranjuez au retour du Roi pour y conférer avec ce Monarque. On continue de fortifier nos places frontieres du Portugal, qui en fait autant de son côté.

Le 27 du mois dernier on a publié une Pragmatique-sanction au sujet des mariages des enfans sans le consentement de leurs parens ; elle contient 20 articles. Cette loi pro-  
nonce

nonce que les enfans âgés de moins de 25 ans, qui se marieront sans ce consentement, seront déshérités; les fils de famille qui auront passé 25 ans, seront tenus de consulter leurs parens & de prendre leurs avis, faute de quoi ils seront punis de la même peine; les articles 8, 9 & 10 portent que dans le cas d'un refus injuste des parens envers leurs enfans, ceux-ci s'adresseront aux Juges, qui leur délivreront une permission en forme, sans alléguer ni citer les raisons pour & contre, afin d'éviter la diffamation des familles; les derniers articles chargent les Evêques & autres Juges ecclésiastiques de veiller à l'exécution de cette nouvelle loi. Les dispositions du Concile de Trente sur les mariages sont respectées dans cette Pragmatique-sanction, puisqu'elle ne prononce que la perte des avantages civils contre ceux qui y contreviendront, & qu'elle ne prononce pas la nullité des mariages contractés contre la volonté du Législateur.

La mine de diamans & de topazes découverte aux environs de cette ville existe encore; mais nos belles espérances se sont évaporées, depuis qu'on a éprouvé que ces cailloux transparens ou colorés n'ont pas plus de dureté que les cailloux du Rhin ou les Stras; & quoiqu'ils imitent très-bien le diamant, cette découverte a perdu tout son prix, sur-tout dans ces climats où on ne se sert jamais de pierres fausses & brillantes.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 15 Avril.) Il est entré dans le Tage un bâtiment anglo-américain , portant un pavillon sur le quel étoit peinte une branche de palmier avec ces mots : *François , graces au Ciel.* Le patron de ce bâtiment avoit déclaré à l'officier de la Douane qu'il venoit d'un port des Provinces-Unies; cependant reconnu pour ce qu'il étoit , il lui a été défendu jusqu'à présent de décharger sa cargaison , & le Capitaine d'un vaisseau de guerre anglois , qui mouille dans notre rade , l'a obligé de baisser son pavillon. On est curieux de savoir la suite & la fin de cette affaire , dont on a instruit aussi-tôt notre Cour.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 30 Avril.) Le mauvais tems a obligé L. M. de revenir d'Ulrichsthal le 14 de ce mois au soir en cette résidence. Le 15 les affaires ont repris leur cours. Le départ du Duc d'Ostrogothie est fixé au 4 du mois prochain. Ce Prince n'aura que six personnes à sa suite. On dit actuellement qu'il ira d'abord à Pétersbourg pour s'y trouver avec le prince Henri de Prusse , son oncle , & qu'il viendra avec lui à Berlin , d'où , après s'être arrêté quelque tems , il se rendra à Vienne , en France & en Angleterre. On croit qu'à son retour S. A. R. passera par les Pays-Bas & l'Allemagne , de

forte qu'elle ne reviendroit en Suede qu'au bout de trois ans.

On a sûre que le départ de Mr. de Simolin , Ministre de Russie , n'a été occasionné que par le mauvais état de sa fanté ; qu'il avoit demandé lui-même son rappel pour passer le reste de ses jours dans le repos ; & qu'il sera remplacé par Mr. Mouschin-Pouschin , qui réside actuellement à Londres en la même qualité. Il est à souhaiter que cet avis soit fondé , parce qu'il est bien capable de rassûrer sur la durée du repos du nord.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( *le 6 Mai.* ) Une ancienne Ordonnance avoit statué qu'aucun écolier des Etats d'Allemagne qui relevent de cette Couronne , ne pourroit prendre parti dans les troupes du Roi sans la permission de ses parens ou tuteurs : il a été annoncé le 28 Mars que cette Ordonnance auroit la même force dans le Duché de Holstein. Un Edit du même jour , en langue allemande , porte que les promesses de mariage , données par les étudiants de Kiel , ou leur engagement dans le service militaire , seront nuls toutes les fois qu'ils n'auront pas un pareil consentement.

Le Roi vient de nommer son Ministre plénipotentiaire à la Cour de Russie Mr. d'Ahlefeldt , Chevalier du Dannebrog , Général-Major de Cavalerie &c. , en lui conservant tous les emplois dont il jouissoit en

cette Cour. Ce Seigneur y remplace le Chambellan de Numfen, qui est revenu de Pétersbourg avant l'hiver. S. M. a fait en même tems une promotion de trois Conseillers intimes d'Etat, & de treize Chambellans. --- Le Pilote Minor est parti depuis quelques jours pour l'Islande, afin d'en visiter les hâvres : on attend beaucoup de ses découvertes, dont on profitera pour faire de nouvelles Cartes marines plus exactes que celles qu'on avoit. Deux frégates à voile s'y rendront bientôt pour couvrir la pêche qui s'y fait.

### A N G L E T E R R E.

LONDRES ( *le 13 Mai.* ) Le 27 du mois dernier, la Cour reçut avis que les bâtimens de transport aiant à bord la première division des troupes hessoises, sous les ordres du Général Heister, aiant quitté le Weser, le 17, & passé à la hauteur de Douvres, le 24, étoient arrivés à Spithead, le 26 au matin ; que les troupes étoient en parfaite fanté, & se dispoisoient à repartir incessamment pour l'Amérique, accompagnées de la brigade des gardes angloises & d'autres troupes britanniques qui s'y sont embarquées, sous l'escorte de plusieurs vaisseaux de guerre. On apprend que cette flotte, consistante en cent voiles, appareilla le 6 de ce mois au soir à Sainte - Helene pour l'Amérique. Le Lord Howe monta le vaisseau l'Aigle, de 64 canons ; & le Chef d'escadre Hotham monta le Preston, aussi de 64 canons,

nons, accompagnés de quatre frégates & de deux galiotes à bombes. Mais le vent n'étant pas des plus favorables, la flotte n'avoit pas encore franchi l'isle de Wight le 7 au soir.

Le 2 de ce mois, le Lord North remit à la Chambre des Communes le message suivant de la part du Roi.

*GEORGE, Roi. Sa Majesté se reposant sur le zele éprouvé & l'affection de ses fideles Communes, & considérant que, durant les présens troubles dans l'Amérique septentrionale, il pourroit survenir des événemens imprévus de la plus grande importance, qui pourroient avoir des suites dangereuses, si l'on ne prenoit immédiatement des mesures pour y obvier ou les renverser, désire que cette Chambre la mette en état de défrayer toutes dépenses faites ou à faire à l'occasion des services militaires pour l'année 1776, selon que l'état des affaires l'exigera. Et S. M. aiant jugé nécessaire de rendre sa proclamation en conformité de l'acte du Parlement, passé la quatorzieme année de son regne, pour faire rentrer le reste de la monnoie d'or décritee, ne doute point que ses fideles Communes ne la mettent en état de suppléer aux besoins que pourra occasionner ce service, & dont l'on ne sauroit encore donner l'évaluation certaine.*

G. R.

Le 6, la Chambre en Comité sur le subside, résolut d'accorder un million de liv. sterlings au Roi, pour mettre S. M. en état de subvenir aux dépenses survenues, ou qui surviendront,

viendront, pour le service militaire en 1776, & pour frapper des especes en or ; livres 13,973-1-6 pour la dépense de l'artillerie du Landgrave de Hesse-Cassel à la folde de la Grande-Bretagne, pendant l'année 1776, en conformité du traité de subside ; livres 16,483-1-0 pour l'entretien d'un régiment du Prince de Waldeck, composé de 500 hommes d'infanterie, & pris à la folde britannique, avec le subside conformément au traité, depuis le 22 Avril jusqu'au 24 Décembre 1776.

La retraite du Général Howe, avec les troupes britanniques qui occupoient Boston, est certaine. La Cour a fait publier à ce sujet l'avis suivant : " Le Général Howe, Commandant en chef des troupes du Roi en Amérique, aiant résolu le 7 Mars dernier de se transporter de Boston à Halifax avec les troupes qu'il commande, & ceux des habitans qui desireroient de rester sous la protection des troupes du Roi avec leurs effets, commença son embarquement le 18 du dit mois, & le continua avec beaucoup d'ordre & de régularité, & sans la moindre opposition de la part des rebelles. Au départ du paquebot qui est venu ici, la premiere division des transports avoit mis à la voile, & le reste se dispoisoit à suivre peu de jours après, l'Amiral laissant en arriere autant qu'il pouvoit céder de vaisseaux de guerre pour la sûreté & la défense des bâtimens qui seroient destinés pour Boston „

Selon cette relation, il paroîtroit que la  
retraite

retraite du Général Howe auroit été concertée avec la Cour, ou que du moins celle-ci l'approuveroit & en seroit satisfaite. Mais plusieurs avis particuliers la représentent sous un point de vûe bien différent. Ils prétendent " que le Congrès général aiant été informé de l'acte du Parlement britannique pour restreindre le commerce des colonies, & de la résolution de la Cour de prendre des troupes étrangères à sa solde pour aller dévaster l'Amérique, cette assemblée jugea par là qu'il n'y avoit plus aucun espoir de conciliation. En conséquence il fut résolu de prévenir les Anglois, & de faire une tentative contre Boston. Le Général Washington en aiant reçu l'ordre, il changea aussitôt son plan d'opérations, & convertit le blocus de cette ville en une attaque. Il feignit de vouloir la bombarder par le moyen d'une batterie dressée dans un endroit nommé la ferme de *Philp*, tandis qu'il préparoit sa véritable attaque du côté de la hauteur de Dorchester. Après avoir bombardé la ville pendant quatorze jours, mis le feu à plusieurs quartiers, & tué beaucoup de monde au Général Howe, celui-ci voiant l'impossibilité de tenir plus long-tems dans la place, prit le parti de l'abandonner. Les Provinciaux le harrassèrent extrêmement pendant sa retraite sur les vaisseaux; & à peine eut-il quitté Boston, que le Général Washington y entra tambour battans & enseignes déployées. Tous les canons de fer qui défendoient les lignes des Anglois, sont tombés entre les mains des

Provinciaux , ainsi que les chevaux d'artillerie qu'on n'a pas eu le tems d'embarquer ».

Un autre avis porte , qu'avant de prendre la résolution de quitter Boston , le Général Howe avoit formé le projet d'aller attaquer les Provinciaux sur la hauteur de Dorchester ; mais qu'une violente tempête qui étoit survenue , l'avoit empêché de faire aborder ses troupes dans l'endroit convenable , & l'avoit forcé de renoncer à son dessein. Quoiqu'il en soit , il est certain que les troupes du Roi se sont embarquées pour la Nouvelle-Ecosse , où elles ne feront pas à leur aise. Se trouvant là confinées dans la partie septentrionale du continent , elles auront un long trajet à faire pour pénétrer dans l'intérieur du païs ; & déjà l'on apprend que le Congrès a fait partir des troupes pour les recevoir à leur descente au port d'Hallifax , ou du moins pour leur barrer les passages. Il est vrai qu'elles pourront se transporter par mer de lieu en lieu ; mais cette voie est également peu sûre & sujette à une foule d'inconvéniens. En attendant , il n'est pas possible que cette petite armée puisse rien entreprendre jusqu'à l'arrivée des renforts ; mais ceux-ci sont retardés : la troisième division de l'armée hessoise est encore en Allemagne , & l'on ne sait point quand elle pourra joindre les deux autres. Il résulte delà que les opérations militaires ne pourront être entamées avant la fin de l'été ; & que les jonctions des divers

corps de troupes angloises ne se feront que difficilement.

Suivant une lettre de la Nouvelle-York du 12 Mars, il y étoit arrivé un exprès de Montréal, avec avis, que le Général Wooster & le Brigadier Arnold avoient levé le siège de Québec le 27 Février; qu'ils s'étoient retirés à Montréal; qu'ils faisoient fortifier cette place autant qu'il étoit possible, & qu'ils se propoisoient d'y établir leur quartier-général pour le Canada. Si le secours qu'ils attendoient fût venu à tems, ils auroient continué le siège: mais les renforts qu'il a fallu envoyer au Général Washington, qui commande la grande armée à Cambridge, & au Général Lee à la Nouvelle-York, n'ont pas permis aux Américains de renforcer assez promptement leur armée au Canada. Cette circonstance peut déranger beaucoup leurs opérations, & fournir à l'armée du Roi l'occasion de se jeter par les Lacs sur les derrieres des colonies.

Le Congrès-général à Philadelphie a fait frapper une certaine quantité de médailles d'argent & de cuivre pour être distribuées aux Officiers des troupes provinciales, qui les porteront constamment à la boutonniere de leur habit. D'un côté sont représentés deux vases flottans sur l'eau avec cette devise: *Frangimur si collidimur*; c'est-à-dire, *nous nous brisons, si nous heurtons l'un contre l'autre*. On voit sur le revers quatre mains jointes ensemble au-dessus des quelles plane une colombe, & au bas est un serpent taillé

en pieces. Les deux vases flottans font un emblème de l'état critique où se trouvent la mere-patrie & les colonies par la dispute qui subsiste entr'elles & des conséquences funestes qui peuvent en résulter pour l'un des deux vases, ou peut-être pour tous les deux. Les quatre mains qui se joignent signifient apparemment que l'Amérique finira par se réconcilier avec l'Empire britannique; ce qui est cependant aussi incertain que la condition qui semble être mise à cet accord, de tailler en tronçons le serpent qui a fomenté la discorde.

On a parlé d'une brochure américaine du Sr. Adams, en voici la conclusion :

“ C'est la coutume des nations que quand deux Puissances sont en guerre, d'autres sont médiatrices pour la paix; mais pendant que l'Amérique se tient sujette à la Grande-Bretagne, aucune Puissance, quelque bien disposée qu'elle soit, n'osera sa médiation. Il n'est pas raisonnable d'attendre que la France ou l'Espagne nous fournisse du secours, si nous entendons employer ce secours à rétablir la paix & à fortifier la relation entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, par ce que ces Puissances pourroient en souffrir dans la suite. Tant que nous nous avouons les sujets de la Grande Bretagne, les autres nations nous regarderont comme des rebelles; l'exemple seroit dangereux pour elles. Nous qui sommes dans le cas, pouvons résoudre ce problème; mais la réunion de la résistance avec la soumission exigeroit une imagination trop raffinée pour l'entendement ordinaire. Si nous envoyions un manifeste aux Cours étrangères, en y exposant les maux que nous souffrons & les moyens pacifiques de réconciliation que nous avons infructueusement proposés; en déclarant que ne pouvant plus vivre avec honneur & sûreté sous

le despotisme du Gouvernement britannique , nous avons été poussés à rompre toute liaison avec lui; en assurant au surplus ces mêmes Cours de notre disposition pacifique envers elles & du desir que nous avons de trafiquer avec elles; ce manifeste pourroit produire de meilleurs effets que toutes les suppliques que nous offririons à l'Angleterre. „

De tout ceci l'auteur conclut qu'il n'y a que l'indépendance seule qui puisse opérer le salut des colonies.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 6 Mai.) Leurs Majestés Impériales ont disposé du poste éminent de Grand-Maître de la Maison Impériale, vacant par la mort du Prince Joseph de Khevenhuller-Metsch, en faveur du Prince Joseph-Adam de Schwartzenberg, Chevalier de la Toison-d'or & Grand-Maréchal de la Cour, le quel est remplacé par le Comte Eugene de Wurbna, jusqu'ici Chancelier de la Cour au département de l'Autriche-polonoise. En conséquence le 2 de ce mois, ces deux nouveaux Ministres, aiant prêté le serment de fidélité à L. M., ont été présentés à leurs départemens respectifs.

Comme quelques raisons ont fait suspendre le voiage de Gorice, & que nous sommes actuellement dans la belle saison, on présume que L. M., ainsi que toute la Famille Impériale ne tarderont point à passer à leurs maisons de plaisance. --- Le Comte Olivier de Wallis, Lieutenant-Feld-Maréchal, est retourné depuis peu en Bohême

pour visiter ce Roïaume & terminer les petits différens qui subsistent encore entre quelques vassaux & leurs Seigneurs, au sujet des corvées. On se promet tout de l'humanité & des lumieres de ce Seigneur pour la satisfaction de ceux-ci & le soulagement de ceux-là. --- Il a été publié en Hongrie une ordonnance qui supprime les nouveaux livres à l'usage des écoles normales, comme celui de l'alphabet, le nouveau catéchisme, le livre des Epîtres & Evangiles, & enjoint de les confisquer par-tout où ils se trouveront. Il a été statué qu'en Gallicie on ne donnera les principes de la langue latine qu'en langue allemande & qu'ainsi les élèves devront commencer par cette dernière.

Des lettres de Warasdin en Esclavonie donnent le triste avis que, le 25 du mois dernier, il s'éleva dans le fauxbourg un si grand incendie qu'il fut bientôt réduit en cendres. Un vent impétueux étant tout-à-coup survenu, favorisa tellement la rapidité des flammes qu'elles se communiquèrent à la ville qui en cinq heures de tems en fut la victime, à l'exception de 24 maisons qui n'en ont pas été endommagées.

Conformément au traité des limites pour le Roïaume de Gallicie, conclu de l'aveu du Roi de Pologne & du Conseil-permanent avec cette Cour, on a fait toutes les dispositions nécessaires pour le mettre en exécution le 8 de ce mois. Il a été envoyé à cet effet de part & d'autre des Ingénieurs qui doivent se trouver à l'endroit indiqué, pour

commencer la démarcation selon que le prescrivent la convention & la nouvelle carte des frontieres , & passer en même tems à la cession de certains districts.

BERLIN (*le 6 Mai.*) Le 26 du mois dernier le Roi est revenu de Potzdam en parfaite santé au château de Charlottenbourg pour faire la revûe des troupes de notre garnison. Le 27 ce Monarque commença de grand matin la revûe des régimens d'infanterie : le 28 il continua celle des régimens de cavalerie. Sa Majesté fut toujours à cheval & assista à toutes les manœuvres après les quelles elle retourna à Potzdam avec les Généraux de sa suite qui furent admis chaque jour à l'honneur de manger à sa table. --- Sa Majesté a conféré la Clef de Chambellan au Baron de Sierstorff & à Mr. de Hobberg.

HANNOVRE (*le 8 Mai.*) On compte que les régimens de Mirbach & de Rall & une partie de celui de Kniphausen , qui restoient encore de la seconde division des troupes hessoises , destinées pour l'Amérique , auront été embarqués à Bremer-Lehe sur les huit bâtimens , qui s'y trouvoient il y a quelques jours ; & qu'ils sont déjà actuellement en mer. La derniere colonne du corps hessois , qui passe à la solde britannique , se trouve encore dans le Landgraviat ; mais il se mettra en marche incessamment , pour se rendre à Ritzebüttel , où se fera son embarquement. La seconde colonne des troupes de Brunswick & le régiment de Waldeck

deck s'ébranleront vers le même tems. La difficulté de trouver le grand nombre de vaisseaux, dont on a besoin, fera reculer le départ de ces corps auxiliaires du printems jusqu'à l'été.

On mande de Hanau que le Colonel Faucitt, chargé des pleins-pouvoirs de S. Maj. Britannique, y arriva le 23 du mois dernier pour traiter de la cession du corps d'artillerie du Prince-Héréditaire de Hesse - Cassel, notre Souverain, pour le service de l'Angleterre; que ce traité aiant été bientôt conclu, Mr. Faucitt passa ce corps en revue, le 26 à 4 heures du matin, sur la place d'armes près du Mein derrière Philipsruhe; qu'il lui fit faire l'exercice au canon, & qu'il fut très-content de la précision & de la promptitude de ses manœuvres.

#### I T A L I E.

ROME (le 4 Mai.) Le Pape a disposé de quatre Abbaiés vacantes par la mort du Cardinal Serbelloni & a conféré celle de Ste. Elisabeth, Diocèse de Milan, à Mgr. Daverio; celle de Saint Antoine de Côme à Mgr. Silva; celle de St. Denis de Milan à Mgr. Durini, Président d'Avignon, avec une retenue de 2200 scudis, partagés entre divers fujets; l'Abbaie de St. Lanfranc de Pavie à Mgr. Archinto, Major-Dôme de Sa Sainteté, avec la réserve d'une pension annuelle & perpétuelle de 400 scudis en faveur de l'Université de la dite ville, & de quelques autres petites pensions; l'Abbaie

de St. Jean de Lodi, vacante par la mort du Cardinal de Rodt, à Mgr. Archetti, avec une retenue de 1500 scudis; les Prélats Serbelloni & Cioja en auront chacun une pension de 200. Le Cardinal Buoncompagni est nommé Légat de Bologne, à la place du Cardinal Branciforte, qui passe à l'Evêché de Girgenti en Sicile, & son poste de Vice-Légat est donné à Mgr. Aquino qui, aiant pris congé du Pape, est parti le 1er. de ce mois pour se rendre à sa destination. Le St. Pere a conféré le riche Evêché d'Osimo & de Cingoli, sans aucune charge que celle qui y étoit, à Mgr. Calcagnini, son Maître de chambre, afin de le mettre en état de soutenir sa future dignité de Cardinal. L'Abbé Jean-Baptiste Luzzi, Auditeur de la Nunciature de Naples, est destiné au poste de Sous-Dataire, vacant par la mort de Mgr. Luti.

Il s'est tenu en présence du St. Pere une Congrégation de Cardinaux, dans laquelle on prétend que la préconisation du nouveau Patriarche de Venise a été résolue. Néanmoins on fait que le Conistoire annoncé pour le 6 de ce mois, fera différé jusqu'au 18 & peut-être jusqu'à la fin du dit mois.

Le Maréchal Baron Tsoudi, Suisse de nation, est arrivé ici de Naples. Il passe en sa patrie pour y faire renouveler la convention, entre le Roi des Deux-Siciles & le Corps helvétique, au sujet du régiment suisse qui est au service de S. M.

Pour empêcher les fraudes qui se font au préjudice de la Chambre apostolique & de ses douanes par l'introduction des marchandises étrangères dans l'Etat ecclésiastique, on a publié un Edit daté du 12 du mois dernier, contenant de nouvelles dispositions. En attendant, il est statué que ces marchandises devront entrer pour en paier les droits par les lieux destinés à en faire la recette, & ensuite dans le bureau le plus proche pour y prendre un acquit particulier, au moyen duquel elles pourront circuler dans tous les endroits de l'Etat. Les lieux destinés pour lever ces acquits sont Acquapendente, Narni, Rieti, Valmontone, Ceprano, Terracina, Veroli & Sinigaglia dans le tems de la foire. Les douanes restent fixées à Civita-vecchia, Porto-d'Anzo, Velletri, Farfa dans le tems de la foire, Narni pour les marchandises qui s'introduiront de la foire de Sinigaglia ou autre endroit pour Rome & son district, & enfin Rieti pour celles qu'on voudra faire passer dans le district de Rome.

Le Souverain Pontife avoit fait donner il y a quelque tems des avis paternels aux PP. de l'Oratoire de St. Philippe de Néri à Rome; mais ces avis n'ayant pas produit tout l'effet qu'on devoit en attendre, le St. Pere pour ne plus laisser sous ses yeux se fortifier un mal, dont les suites pouvoient devenir pour les simples très-dangereuses, fit appeller, le 10 Avril, le Supérieur de cette maison, à qui il fit d'abord des reproches

sur la conduite de quelques-uns de ses inférieurs & dont ensuite il exigea par un trait de clémence que pour cette fois il renvoyât de la Congrégation les PP. Belloni, Michelli & Androssilla, & qu'il avertit aussi sérieusement un certain P. Alberici de la même maison, qui se croit homme de Lettres, d'être plus circonspect dans ses discours, sur-tout en matière de Religion, sans quoi il seroit pris à son sujet une résolution qui ne lui plairoit pas. Le Pape a voulu ainsi réformer cette maison qui s'éri-geoit en petit *Port-royal*, dont elle prenoit le nom.

NAPLES ( *le 30 Avril.* ) Le 12 de ce mois, S. A. R. l'Archiduchesse Marie-Christine & le Duc Albert de Saxe son époux, sont arrivés ici; ils n'ont fait que traverser la ville, & se sont rendus directement à Portici où est la Cour; la Reine avoit été au-devant d'eux jusqu'à Aversa; le Roi fut aussi à leur rencontre à peu de distance des trois tours. LL. MM. & LL. AA. RR. monterent dans le même carrosse & arriverent ensemble à Portici où toute la Cour étoit assemblée en gala, & les reçut à la descente de leur voiture. Après le dîné, LL. AA. RR. virent les enfans du Roi; le lendemain & les jours suivans, elles se sont occupées à voir tout ce qu'il y avoit de plus remarquable dans les environs. Le 15, elles ont été voir Pompeïa, & le 16 elles ont assisté à l'exercice à feu du bataillon des volontaires de la marine, commandés par S. M.;

ils ont exécuté les manœuvres les plus difficiles avec la plus grande précision. Le 17, LL. MM. & LL. AA. RR. allèrent à Pozzuolo pour voir les rares monumens d'antiquité qui s'y conservent. Elles y dînèrent & se rendirent le soir par mer à Portici, où le Roi avoit fait venir l'escadre de ses galiottes. Une petite fièvre survenue le lendemain à la Reine, avoit fait suspendre les divertissemens que la Cour avoit ordonnés pour l'amusement de Leurs Alteſſes Roïales; mais Sa Maj. étant rétablie, on a fait le 24 les courses de chevaux & de barbes dans la rue de Toledo, & le soir il y eut bal au théâtre de St. Charles. Le Duc de Saxe a été examiner ce qu'il y a de plus rare dans cette ville & ses environs, tandis que Mad. l'Archiduchesse son auguste épouse tenoit compagnie à la Reine sa sœur pendant son incommodité. Le Roi a fait présent à ce Prince de quatre superbes chevaux de manège; & S. A. R. l'Archiduchesse Christine a donné à la Duchesse Douairiere de Selandre, née Comtesse de Tierheim, une cassette remplie de magnifique porcelaine.

Les Princes de Miliano & de Meliterno, Gentilshommes de la Chambre du Roi, avoient été nommés pour servir le Duc de Saxe; mais il les a dispensés du service, & les a remerciés de la maniere la plus gracieuse.

Le régiment suisse de Tſoudi est parti pour Palerme escorté de deux des chebecs du Roi, sur les quels s'est embarqué le Marquis

quis Arezzo qui conduit un fils du Prince de Stigliano, Vice-Roi de Sicile.

## F R A N C E.

PARIS (le 14 Mai.) On a publié récemment plusieurs ordonnances du Roi pour la formation des troupes, l'établissement des écoles militaires, &c. en date du 25 Mars.

Par la première, S. M. donne à toutes ses troupes d'infanterie françoise & étrangere une constitution uniforme, solide & permanente qui puisse les mettre en état de le servir encore avec plus de succès & de gloire que par le passé... Les onze régimens à quatre bataillons sont dédoublés, & composeront vingt-deux régimens de deux bataillons chacun... Chaque bataillon sera composé de quatre compagnies de fusiliers, & il y aura dans chaque régiment une compagnie de grenadiers, une compagnie de chasseurs & une d'auxiliaires; les dites dernières compagnies sont créées par la même ordonnance, qui crée aussi, par l'article X., dans chacun des régimens, un colonel en second, un quartier-maître trésorier, un adjudant, & dans chaque compagnie un cadet gentilhomme, un sergent-major, un fourrier-écrivain & un frater; & supprime en même-tems les chefs des bataillons, les aide-major, sous aide-major & le quartier-maître existans actuellement... Les 53 articles de cette ordonnance pourvoient dans le plus grand détail à tout ce qui regarde les changemens divers, le bien du service, les émolumens des Officiers, la paye du soldat, son habillement, &c. &c.

La seconde concerne la Cavalerie, par la quelle S. M. constitue plus solidement ce corps si intéressant pour le succès de ses armes; indépendamment du régiment des Carabiniers, S. M. conservera sur pied vingt-trois régimens de cavalerie nommés dans cette ordonnance; ceux de Chartres, Condé, Bourbon, Conti, Lamarche, Pen-

thievre & Noailles, seront réunis au corps des dragons pour y former le même nombre de régimens dont le dit corps sera augmenté. Chacun des vingt-trois régimens de cavalerie sera composé de cinq escadrons, dont quatre de cavalerie & un des chevaux-légers... S. M. crée par l'article VII. pour chacun de ces régimens, un mestre-de-camp en second, un quartier-maitre trésorier, un adjudant, &c. Par l'article XI, indépendamment de la composition réglée ci-dessus, l'intention de S. M. est qu'il soit attaché à chaque régiment un escadron auxiliaire, destiné en tems de guerre à pourvoir au remplacement des hommes, &c. S. M. par les articles 34 & 37, veut bien conserver à la suite des régimens les différens Officiers qui excéderont la nouvelle composition, en y faisant le service de leur grade pendant les mois de Juillet, Août & Septembre, avec la demi-payé jusqu'à leur remplacement. Cette ordonnance est composée de 45 articles.

La troisième concerne les dragons, dont S. M. assimile la composition à celle de sa cavalerie; la dite ordonnance est composée de quarante-sept articles.

Par la quatrième, S. M. assimile ses régimens de Hussards à ceux de sa Cavalerie, autant que la nature du service au quel ils sont destinés peut le permettre. Ces régimens seront au nombre de quatre, de cinq escadrons chacun, en y comprenant la Légion de Conflans; & le régiment de Nassau sera incorporé dans les quatre régimens conservés sur pied; cette ordonnance est composée de 45 articles.

La cinquième concerne les Légions. S. M. jugeant du bien de son service de supprimer toutes les Légions, & de donner aux compagnies qui les composent une destination plus utile & plus avantageuse, forme de chacune d'elles quatre escadrons de Chasseurs à cheval d'une seule compagnie chacun. Même traitement qu'aux régimens de Dragons, dont ils doivent faire partie; & quant aux Officiers réformés, il en sera comme de ceux supprimés dans la Cavalerie; cette ordonnance est composée de 30 articles.

La fixieme porte création de Cadets Gentilshommes dans les troupes du Roi. S. M. ayant donné par sa déclaration du 1. Février dernier, une forme plus avantageuse & plus œconomique à l'institution faite par le feu Roi, son ayeul, pour l'éducation d'une partie de la noblesse de son Royaume, & le premier usage qu'elle veut faire des œconomies, qui sont le fruit du plan qu'elle a adopté à cet égard, étant d'ouvrir de nouveaux débouchés qui puissent d'une part servir à placer les élèves des nouvelles écoles militaires établies par sa susdite déclaration, & achever leur éducation; & de l'autre, procurer à sa noblesse un plus grand nombre de moyens de s'attacher à son service, elle a ordonné, &c. S. M. crée pour l'avenir dans chacune des compagnies d'Infanterie, Cavalerie, Dragons & Chasseurs de tous les régimens de ses troupes, à l'exception des corps qui forment sa maison de la Gendarmerie, des onze régimens Suisses & de son régiment d'Infanterie, un emploi de Cadet Gentilhomme, aux appointemens, prérogatives & fonctions ci-après. Ces Cadets Gentilshommes doivent remplir par la suite les emplois de sous-lieutenans des régimens où ils seront admis, toutefois après le remplacement des Officiers attachés à la suite. Se réserve néanmoins S. M. de déroger à ce que dessus en faveur des Pages attachés à son service & à celui de la Reine, suivant l'usage. Les dits Cadets feront le service de soldats, Cavaliers, Dragons ou Chasseurs, & ne seront exempts que des corvées; ils seront réunis pour faire chambre sous l'inspection d'un Officier sage & éclairé, choisi par les Colonels, & sous celle des Aumôniers, au choix des quels S. M. pourvoira par un règlement. . . Les Cadets Gentilshommes qui ne pourront être admis dans les régimens que de l'agrément du Roi & du Secrétaire d'Etat de la guerre, seront habillés de l'uniforme de leurs régimens respectifs, conformément à celui des soldats, à l'exception de la qualité du drap, des boutons & d'une épaulette en or ou argent; ils seront tenus, avant d'être Officiers, de passer par tous les grades de Bas-

Officiers,

Officiers, & d'en faire le service comme surnuméraires, n'entendant point S. M. qu'ils puissent, en diminuant le nombre des Bas-Officiers, priver le soldat de ces emplois qui sont sa perspective.. Veut S. M. que lorsqu'un Cadet Gentilhomme aura, par sa faute, perdu son rang pour être fait Officier, cela ne puisse pas l'exclure de la nomination suivante, si sa conduite est changée, &c. Se réserve S. M., si quelques Cadets Gentilshommes se distinguent à la guerre ou servent avec un zèle & une intelligence marqués dans les premiers grades de Bas-Officiers, de les nommer hors de leurs rangs aux premiers emplois d'Officiers vacans, &c. La solde des dits Cadets Gentilshommes sera de 12 sols par jour dans l'Infanterie, & de 15, dans les autres corps.. Entend S. M. que ceux des Cadets Gentilshommes nommés par les Colonels qui recevront du secours de leur famille, ne puissent se dispenser de vivre en chambre avec leurs camarades, ni se permettre aucune distinction qui les élèveroit au-dessus de leurs égaux.. S. M. rendant les Commandans des corps responsables de l'inexécution de cette discipline, &c.

La septième concerne la suppression du Conseil actuel de l'Ecole-Royale-Militaire, celle des Officiers & autres personnes employées dans les maisons de Paris & de la Flèche; & pour la création d'un Inspecteur-Général & d'un Sous-Inspecteur des Ecoles-Royales-Militaires. En même-tems, il a été publié un règlement du 28 Mars, pour l'administration de ces Ecoles, & une ordonnance, du 1. Avril, concernant le régiment d'Infanterie de Sa Majesté, le seul qui ait été conservé à quatre bataillons.

Une ordonnance d'un autre genre, publiée aussi récemment, est celle du 12 Avril, qui prescrit ce qui sera observé relativement à l'acquisition, que S. M. jugeroit à propos de faire, de la composition & préparation de certains remèdes particuliers. Ce règlement

est une nouvelle preuve de l'amour du Roi pour le bien général de l'humanité. Une déclaration que S. M. vient d'adresser aux Parlemens de Provence & de Dauphiné, & au Conseil souverain de Roussillon, rentre dans le systême général, que ce Monarque a adopté, de laisser à ses Sujets la libre disposition de leurs biens, & de mettre le droit de propriété à l'abri des réglemens qui y portoient atteinte. Le Roi supprime par cette loi le privilége aussi singulier que nuisible, dont jouissoient la plupart des villes des Provinces méridionales, comme celles de Bordeaux & de Marseilles, de refuser le passage aux vins des autres villes, & de ne laisser vendre dans leur enceinte, même où il y a des ports, que le vin produit par leur territoire.

On a publié l'Arrêt du Conseil du 24 Mars, qui porte établissement d'une caisse d'escompte à 4 pour 100 ; elle a dû s'ouvrir le 1. de ce mois de Juin. L'objet des actionnaires de cette caisse est aussi de faire le commerce des matieres d'or & d'argent, de se charger en recette & dépense des deniers en caisse des particuliers qui le desireront, le tout gratuitement & sans porter atteinte à la liberté actuelle des banquiers, courtiers de change, &c. Cette caisse est la meilleure assurance au moïen de ses fonds de quinze millions, dont dix versés au trésor roial, se rembourseront en treize années, à raison d'un million par an, y compris les intérêts.

Le Grand-Conseil a rendu le 25 du mois dernier trois Arrêts qui déclarent nuls ceux des trois Parlemens de Rouen, de Dijon & de Nancy, des 31 Août 1775, 3 Février & 27 Mars 1776; en ce qu'ils enjoignent aux sièges de leur ressort de n'avoir aucun égard à ses Arrêts. Il observe que le droit exclusif que les Parlemens voudroient s'attribuer à l'enregistrement de tous édits, déclarations & lettres-patentes, seroit contraire aux vrais principes de la Monarchie, suivant les quels la plénitude de l'autorité réside dans la main du Roi seul, qui la départit aux Cours souveraines, suivant les regles que sa sagesse & son amour pour ses peuples lui prescrivent; que si le Conseil n'a de territoire ni de ressort que relativement aux matieres de sa compétence, les loix les plus précises depuis l'Edit du mois d'Août 1497, lui donnent la même autorité dans tout le Roïaume, que les autres Cours souveraines ont dans leur ressort & leurs limites.

*Fin du discours de Mr. Seguier sur la suppression des Jurandes.*

Cependant SIRE, la plûpart sont confirmés par des lettres-patentes des Rois vos augustes Prédécesseurs; ils sont l'ouvrage de ceux qui s'y sont volontairement assujettis; ils sont le fruit de l'expérience: ce sont autant de digues élevées pour arrêter la fraude & prévenir la mauvaise foi. Les arts & métiers eux-mêmes n'existent que par les précautions salutaires que ces réglemens ont introduites: enfin, ce sont vos ancêtres, SIRE, qui ont forcé ces différens corps à se réunir en communautés; ces érections ont été faites, non pas sur la demande des marchands,

des artisans, des ouvriers, mais sur les suppli-  
 cations des habitans des villes que les arts ont  
 enrichis : c'est Henri IV lui-même, ce Roi qui  
 fera toujours les délices des François; ce Roi  
 qui n'étoit occupé que du bonheur de son peu-  
 ple; ce Roi que V. M. a pris pour modele : oui,  
 SIRE, c'est cette idole de la France qui, sur  
 l'avis des Princes de son Sang, des Gens de son  
 Conseil d'Etat, des plus notables personnages,  
 & de ses principaux officiers, assemblés dans  
 la ville de Rouen pour le bien de son Royaume,  
 a ordonné que chaque état seroit divisé & classé  
 sous l'inspection des jurés choisis par les mem-  
 bres de chaque communauté, & assujettis aux ré-  
 glemens particuliers à chaque corps de métier dif-  
 férent : Henri IV s'est déterminé à cette loi géné-  
 rale, non pas comme son Prédécesseur qui ne cher-  
 choit qu'un secours momentané dans cette créa-  
 tion, mais pour prévenir les effets de l'ignorance  
 & de l'incapacité, pour arrêter les désordres, pour  
 assurer la perception de ses droits, & en faire usage  
 à l'avenir suivant les circonstances : d'où il résulte  
 que c'est le bien public qui a nécessité l'érection  
 des maîtrises & des jurandes; que c'est la na-  
 tion elle-même qui a sollicité ces loix salutaires;  
 qu'Henri IV ne s'est rendu qu'au vœu général de  
 son peuple; & nous ne pouvons répéter, sans  
 une espece de frémissement, qu'on a voulu faire  
 envisager la sagesse de ce Monarque, si bon &  
 si chéri, comme ayant autorisé des loix *bisarrées*,  
*tiranniques*, *contraires à l'humanité & aux bonnes*  
*mœurs*; & cette assertion se trouvera dans une loi  
 publique, émanée de V. M. ! “ Colbert pensoit  
 bien autrement. Ce Colbert qui à changé la face  
 de toute la France; qui a ranimé tout le com-  
 merce, qui l'a créé, pour ainsi dire, & lui a  
 assuré la prépondérance sur toutes les autres na-  
 tions; Colbert qui ne connoissoit que la gloire  
 de son Maître, qui n'avoit d'autre vûe que la  
 grandeur & la puissance du peuple François; ce  
 génie créateur qui ranima également l'agriculture  
 & les arts, ce Ministre enfin fait pour servir en  
 cette partie de modele à tous ceux qui le sui-  
 vront, fit ordonner que toutes personnes faisant

trafic ou commerce en la ville de Paris, seroient & demeureroient pour l'avenir érigées en corps de mairifes & de jurandes,.. Jamais Prince n'a été plus chéri que Henri IV ; jamais la France n'a été plus florissante que sous Louis XIV ; jamais le commerce n'a été plus étendu , plus profitable que sous l'administration de Colbert ; c'est néanmoins l'ouvrage de Henri IV & de Louis XIV, de Sully & de Colbert qu'on vous propose d'anéantir. Voilà, SIR, les réflexions que le zele le plus pur dicte au Ministère chargé de la conservation des loix de votre Royaume. La confiance dont V. M. nous honore, nous a enhardi à lui représenter tous les inconveniens qui peuvent résulter d'une subversion totale dans toutes les parties du commerce ; & nous ne doutons pas que si V. M. daigne peser l'importance des motifs que nous venons d'avoir l'honneur de lui exposer, elle ne se détermine à faire examiner de nouveau la loi qu'elle se propose de faire enregistrer. Au lieu d'anéantir les communautés dans tout son Royaume, elle se contentera de déraciner les abus qu'on peut justement leur reprocher. Et la même autorité qui alloit les détruire, donnera une nouvelle existence à des corps analogues à la constitution de l'Etat, & qu'il est facile de rendre encore plus utiles au bien général de la nation. Animés de cet espoir si flatteur, nous ne pouvons en ce moment que nous en rapporter à ce que la sagesse & la bienfaisance de V. M. voudra ordonner.

Depuis la rentrée du Parlement, le Maréchal de Richelieu a présenté une nouvelle requête tendant à ce que les billets que Mad. de St. Vincent dit venir de lui, soient déclarés faux. Le Parlement, les Chambres assemblées, & les Princes & Pairs y séant, s'en occupa ces jours derniers ; mais la séance ne fut pas longue, & il n'y a rien été statué, si ce n'est quelques points sur les

quels on a pensé qu'il falloit de plus amples éclairciffemens.

Le 6 de ce mois, le Parlement a rendu un arrêt dont voici le dispositif :

“ *Vù la brochure imprimée en trois volumes, ayant pour titre : le Monarque accompli &c, par Me. de Languinais, Principal du Collège de Moudon, avec cette épigraphe : Narrando laudare & laudando monere, novum scribendi genus hactenus intactum, imprimée à Lausanne, chez Jean-Pierre Heubach, 1776 ; Conclusions du Procureur-général du Roi. Oui le rapport de Me. Léonard de Sahuguet d'Espagnac, Conseiller. La matiere mise en délibération, la Cour, toutes les Chambres assemblées, a ordonné & ordonne que la dite brochure sera lacérée & brûlée au pied du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute-justice, comme séditieuse, tendante à la révolte & à soulever les esprits contre toute autorité légitime, attentatoire à la souveraineté des Rois, & destructive de toute subordination, en cherchant à anéantir, s'il étoit possible, dans le cœur des peuples les sentimens d'obéissance, d'amour & de respect qu'ils doivent à leurs Souverains ; fait défenses à tous imprimeurs, libraires & autres de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement ; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les remettre incessamment au greffe de la Cour, pour y être supprimés ; ordonne qu'à la requête, poursuite & diligence du Procureur-général du Roi, il sera informé par devant le Conseiller-rapporteur, que la Cour commet à cet effet, contre les auteurs, imprimeurs & distributeurs de la dite brochure ; pour l'information faite & communiquée au Procureur-général du Roi, être par lui requis, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 3 Mai 1776, signé DU FRANC „.*

A la levée de la Cour, la dite brochure imprimée énoncée en l'Arrêt ci dessus, a été lacérée & brûlée au pied du grand escalier

du Palais par l'exécuteur de la haute-justice, en présence de nous François-Louis Dufranc &c.

Mr. Seguier a fait un long réquisitoire pour solliciter la flétrissure de ce livre; il le finit par une excursion contre les économistes & les philosophes, qu'il accuse de vouloir détruire tous les gouvernemens sous prétexte de les réformer; le contenu de ce discours mérite d'être mis sous les yeux de nos lecteurs.

*Ce jour, toutes les Chambres assemblées, les Gens du Roi sont entrés; & Me. Antoine-Louis Seguier, Avocat du dit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit:*

*Messieurs.* Le titre d'un ouvrage en impose souvent à la multitude; & sous les auspices d'un nom respectable, un auteur téméraire se permet quelquefois les écarts les plus dangereux. Tel est le caractère de l'écrit que notre ministère nous oblige de dénoncer en ce moment à la justice. Il est intitulé: *Le Monarque accompli, &c.*, par Me. de Languinai, Principal du Collège de Moudon, avec cette épigraphe latine: *Narrando laudare & laudando monere, novum scribendi genus hæcenus intactum. A Lausanne, chez Jean-Pierre Heubach, M. DCC. LXXXVI.* Si nous nous arrêtons au seul frontispice de cet ouvrage, on croit appercevoir que le seul but de l'auteur a été de donner à entendre qu'il se proposoit de tracer le modèle d'un Prince parfait. Pour remplir ce projet dans toute son étendue, & animer en quelque sorte son tableau, il a rapproché les uns des autres une longue suite de faits, ou comme il le dit lui-même, *de prodiges de bonté, de savoir & de sagesse* qui, pris séparément, sont également propres à donner la plus haute idée d'un Souverain digne de l'amour de ses sujets, & du respect de toutes les nations, mais qui, réunis, doivent dans leur ensemble former l'éloge complet de l'auguste Empereur qu'on a

voulu caractériser, & le rendre le modele de tous les Souverains qui occuperont un jour le trône de ses ancêtres. Tous ces faits, de quelque nature qu'ils puissent être, sont, dit l'auteur, *discutés au tribunal de la raison & de l'équité*; & quoique nous puissions lui demander de quel droit il se permet d'interroger les actions d'un Souverain, & de le citer en quelque sorte au tribunal de la raison, cependant, sous ce point de vûe, nous ne pouvons qu'applaudir au motif qui a fait entreprendre cette heureuse collection. Un Souverain ne peut être véritablement loué que par l'exercice qu'il fait de sa puissance; son éloge devient une leçon pour tous ses successeurs; ses vertus personnelles acquièrent une nouvelle existence dans le souvenir des actions qu'elles ont produites; la réunion de tous les faits par lesquels il s'est illustré donne un éclat plus vif à chaque fait en particulier; il en réfléchit jusques dans la postérité des rayons de lumière & de gloire qui créent des âmes assez courageuses pour aspirer à les imiter; & le panégyrique de Trajan a peut-être engagé plus d'un Souverain à marcher sur les traces de cet Empereur. L'Europe entière auroit admiré le digne Successeur des Césars vertueux, dans le Prince au quel cet ouvrage est adressé; il étoit inutile de le nommer; pourroit-on méconnoître l'auguste Fils de cette Impératrice intrépide, qui le porta elle même dans ses bras au milieu de son armée, & l'encouragea par sa présence à combattre pour lui conserver la Couronne de ses Peres, elle lui a transmis d'avance toutes ses vertus à titre d'hérédité; & la France eût reconnu sans peine le Frere de l'auguste Princesse qui partage le trône de son Roi. Le seul récit des faits particuliers qui composent la vie publique & privée de l'Empereur Joseph II, suffit sans doute pour le placer au rang des Monarques nés pour fixer l'attention des siècles à venir; son nom, comme celui des Titus, des Antonin, des Marc-Aurele, deviendra désormais un éloge pour tous ceux qui chercheront à le mériter. Nous nous efforçons de rendre ici ce témoignage public;

& si notre suffrage ne peut être d'un grand poids au milieu des acclamations de la multitude qui célèbre ses louanges, qui dépose de sa sagesse, qui publie sa bonté, au moins aurons nous l'avantage, en exerçant sous vos yeux la rigueur de notre ministère, d'être en ce moment, jusqu'en ce sanctuaire, l'écho de la voix publique, & de consigner dans les fastes de la justice le tribut de notre hommage & de notre respect pour un Empereur qui eût mérité un panégyriste digne de le louer & digne de l'éloge qu'il auroit osé entreprendre. Après ce témoignage éclatant de respect, nous dirions presque d'amour si notre cœur ne se devoit tout entier à notre Roi ; il nous fera permis de descendre dans l'examen des autres parties de l'ouvrage, que notre ministère ne peut se dispenser de soumettre à la censure des Magistrats chargés de veiller à tout ce qui peut troubler l'ordre public.

Des gens opulens forment une société de commerce pour Caienne dans l'Amérique méridionale, & le Roi voulant encourager les entreprises relatives à cette colonie françoise, accorde un privilege de trente ans avec toutes sortes d'exemptions, pour que la Compagnie soit assurée d'un plus grand bénéfice.

Il s'est fait le 24 du mois dernier un beau service en l'église des Invalides pour le feu Maréchal Comte du Muy. Beaucoup de militaires y étoient invités. Mr. l'Archevêque de Paris y a officié ; tous les Ministres y ont assisté & Mr. l'Evêque de Senes a prononcé l'oraison funebre. Cet éloge est attendu avec impatience, & il est actuellement sous presse. Il est divisé en trois parties. Les vertus sociales, les vertus morales & les vertus politiques du Maréchal du Muy. Depuis le Maréchal de Belle-Isle,

il n'y avoit point eu de service aux Invalides , parce que depuis ce Ministre , il n'en étoit point mort en place.

VERSAILLES ( le 13 Mai. ) Le 28 du mois dernier , le Premier-Président de la Chambre des Comptes de Paris , accompagné de deux autres Présidens , eut l'honneur de remettre au Roi les remontrances que Sa Maj. avoit permis qu'ils lui apportassent. --- Les cinq gouvernemens suivans viennent d'être donnés , St. Malo à Mr. le Comte de Sourches ; Blaye à Mr. le Marquis de Roncherolles ; Bergues à Mr. le Comte de Jeaucourt ; Villefranche de Rouffillon à Mr. le Comte de Rochambeau & le château d'If à Mr. le Comte du Pey Mont-Beillard.

Les divisions de vaisseaux de Brest , Toulon & Rochefort , qui doivent composer l'escadre d'évolutions , commandée par le Sr. du Chaffault , sont parties pour se joindre sur le cap St. Vincent. Cette escadre est composée de trois vaisseaux , six frégates & six corvettes. Le Duc de Chartres & le Sr. d'Abon , chefs d'escadre , y commandent chacun une division. --- La frégate la Renommée , de l'escadre de Mr. Duchaffault , aiant été jettée contre un rocher , en sortant de la rade de Brest , on a heureusement sauvé tout l'équipage ; mais le bâtiment a été submergé.

Le 9 de ce mois , le Roi a fait la revûe annuelle des Gardes françoises & suisses dans la plaine des Sablons. --- Le 12 , Mr. Amelot , Intendant des finances , fut pourvû

de la charge de Secrétaire d'Etat dont Mr. de Malesherbes a donné sa démission. Le même jour le Maréchal Duc de Mouchy prit congé du Roi pour se rendre à Bordeaux en qualité de Commandant en chef de la province de Guienne.

Le travail, concernant les réformes à faire dans la constitution des troupes & tout ce qui y est relatif, étant terminé, Mr. le Comte de St. Germain est actuellement occupé, dit-on, des changemens, qu'il veut faire dans les bureaux de la guerre. L'on en voit déjà le plan dans le public, selon le quel ce département seroit régi, sous le Secrétaire d'Etat & le Directeur-général de la guerre, par quatre sous-directeurs aux appointemens de 20 mille liv., quatre Commissaires-généraux, &c.

Il y a eu le 16 Avril un incendie au Mont-Saint-Michel, Monastere & place forte sur l'extrémité de la côte de Normandie. Il a consumé une partie des bâtimens; mais par bonheur le feu ne s'est point communiqué au magasin à poudre, & personne n'y a péri. Il s'est seulement sauvé trois des dix-huit prisonniers d'Etat, qui y étoient sous la garde des Bénédictins.

On apprend de Strasbourg que le 27 du mois dernier, le Duc Maximilien de Deux-Ponts y a été installé en qualité de Colonel du régiment d'Alsace. Mr. le Général de Wurmsfer avec le Lieutenant de Roi & tous les Colonels étoient présens à cette cérémonie qui avoit attiré un grand nombre de

spectateurs. Cette cérémonie finie le régiment se mit en mouvement aiant le Prince à sa tête qui salua de l'épée Mrs. de l'Etat-major; tout le monde a admiré la taille avantageuse & les graces de ce Prince qui montoit un cheval superbement harnaché.

Le Roi avoit accordé des pensions à divers Curés qui s'étoient distingués par leur zele à calmer les habitans de leurs paroisses, lors des émeutes à l'occasion des bleds. On apprend de Soissons que le Curé de Pavant aiant été gratifié d'une pareille pension, est monté en chaire & a déclaré à son auditoire qu'il venoit contracter devant lui l'engagement solemnel, de ne point tourner à son profit ce bienfait de la Cour; mais de le consacrer tout entier à l'utilité de ses paroissiens. Il n'entend point, leur a-t-il dit, augmenter par-là les charités qu'il est dans l'usage de faire. Ces secours sont une dette dont il reste toujours chargé de la même maniere envers les pauvres infirmes. La pension qu'il tient des bontés du Roi appartient à ceux qui chercheroient vainement de l'ouvrage & aux quels il en procurera; & pour que ces travaux deviennent le bien de tous, il assemblera, chaque année, ses habitans pour convenir des chemins à réparer, des communes à dessécher, des digues à opposer aux inondations, &c. " Si nous vivons, „ ajouta-t-il, assez long-tems, pour que „ nous ne sachions plus à quoi nous occu- „ per, alors, mes chers amis, nous regar- „ derons nos voisins & nous leur dirons:

„ Vous êtes nos freres , vous nous eussiez ai-  
 „ dés si vous l'eussiez pû ; permettez-nous  
 „ de vous être utiles . & nous prolongerons  
 „ les chemins de chez eux à leurs voisins,  
 „ &c. „. Il voulut terminer son discours par  
 une priere pour le Roi , & elle fut inter-  
 rompue par des transports & des cris de vi-  
 vent le Roi & notre Curé. On vient de  
 graver le portrait d'un autre Pasteur respec-  
 table , le sieur Mongodin , Curé de St. Al-  
 bin à Rennes. Sans patrimoine , il avoit  
 placé 60 jeunes gens pour apprendre diffé-  
 rens métiers. Plus de 200 artisans doivent à  
 ses soins les progrès qu'ils ont fait dans leurs  
 professions. Ennemi de la paresse & de la  
 mendicité , il a fondé 700 livres de rente  
 pour les nécessaireux. En entrant dans sa  
 cure , il n'y avoit trouvé que 3 liv. de fon-  
 dation pour les pauvres. Après l'avoir des-  
 servie 20 ans , il est mort en 1775.

### P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 20 Mai.) Suivant des  
 lettres d'Espagne , confirmées par quelques  
 avis de France , la rupture entre les Cours  
 de Lisbonne & de Madrid paroît inévitable.  
 Celle-ci a fait demander , dit-on , à la pre-  
 miere une satisfaction complete de toutes  
 les hostilités que les sujets de S. M. Très-  
 Fidele ne cessent de commettre envers ceux  
 de l'Espagne dans les Indes. La réponse de  
 la Cour de Portugal , que rapportera à Madrid  
 un courier expédié à cet effet , paroît devoir

décider de la paix ou de la guerre. En attendant, les deux Puissances garnissent de troupes & de munitions les frontières de leurs Etats en Europe; & une escadre considérable de vaisseaux de guerre se tient prête à Cadix, pour mettre à la voile au premier vent favorable. Les fréquentes conférences du Comte d'Aranda, Ambassadeur de S. M. Catholique en France, avec les Ministres de S. M. Très-Chrétienne, ont fait croire qu'il s'agissoit de réclamer, en cas de rupture, les stipulations des traités qui subsistent entre les deux Couronnes. La conjoncture est d'autant plus désavantageuse pour le Portugal, que le Roi est dans un état de langueur qui ne lui permet pas de s'occuper d'affaires; & que la Grande-Bretagne, intéressée à soutenir cette Puissance, se trouve impliquée dans une guerre opiniâtre avec ses colonies, dont la durée & le succès sont incertains, & qui par conséquent ne lui permet point de secourir son Allié.

NAMUR (*le 7 Mai.*) Le Dimanche, 5 de ce mois, l'ouverture du Jubilé s'est faite avec beaucoup de dévotion & de solennité. S. A. Mgr. le Prince de Lobkowitz, notre Evêque, y officia pontificalement, & chanta la Messe du Saint-Esprit. Ce Prince, non content d'avoir donné à tout son Diocèse un mandement très-ample & très-instructif sur le Jubilé, a en outre signalé son zèle, en prononçant le même Dimanche dans l'après-midi, au milieu d'un peuple innombrable, un sermon très-éloquent & très-pathétique.

thétique en son église cathédrale, au grand contentement & à l'édification de toute la ville.

### M O R T S.

Marie-Joséphine-Anne-Auguste, fille de Charles VII, Empereur des Romains, sœur de S. A. S. E. de Bavière, & Douairière d'Auguste - George Sempert Margrave de Bade-Bade, est morte le 7 Mai à Munich, d'un coup d'apoplexie, dont elle avoit été frappée la veille au matin. S. A. R. étoit née le 7 Août 1734, & étoit veuve depuis le 22 Octobre 1762.

Joseph, Comte de Piofasc de Non, Chambellan de feu l'Empereur Charles VII, Général Feld-Maréchal des troupes de l'Électorat de Bavière, & Capitaine des Gardes à cheval de S. A. S. est mort à Munich, & a été inhumé le 6 de Mai avec tous les honneurs militaires; 1200 hommes sous les armes accompagnoient le convoi.

Dom Antoine Barcelo, Chef d'escadre, surnommé la *Terreur des Africains*, est mort à Barcelone d'une fièvre maligne qui l'a emporté en sept jours, au grand regret de toute la nation.

Joseph Odescalco, second fils du Duc de Bracciano, est mort à Rome la nuit du 18 au 19 Avril, après une courte maladie, des suites d'un coup à la tête, qu'on a jugé être apoplectique. Il n'avoit que 17 ans, & sa perte a été sensible à nos Grands comme à son illustre famille. Ce Seigneur est le même,

me, en faveur de qui le Cardinal Borromei s'étoit demis de l'Abbaïe de Chiaravalle dans le Milanez, qui rapporte annuellement 20 mille scudis, en s'en réservant néanmoins une pension de 12 mille. Sa famille perd en outre 30 mille scudis placés sur sa tête.

Simon Bonnaccorsi, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, de la création de Clément XIII, en 1763, est mort à Rome le 23 Avril, muni de tous les Sacremens. Il a autant édifié pendant les douze jours de sa maladie, qu'il l'avoit fait en santé par sa rare piété, son parfait désintéressement, & par son zele pour les intérêts de l'Eglise. Il est regretté de tous les états pour la bonté de son caractère, son amour pour les pauvres, & le penchant qu'il avoit à obliger tout le monde. Il étoit né à Macerata, le 17 Novembre 1708.

A ce moment nous apprenons que le 8 du mois de Mai, il est arrivé à Berlin un courier venant de Pétersbourg & portant à Darmstadt la triste nouvelle que le 26 Avril ( nouveau stile ) Son Altesse impériale la Grand'Duchesse Natalia Alexiewna, étoit accouchée d'un Prince mort, & que quatre jours après l'enfantement elle étoit décédée à l'âge de 21 ans, au grand regret de toute la Cour Impériale de Russie. Cette Princesse étoit fille de S. A. S. le Landgrave de Hesse-Darmstadt, & sœur de S. A. R. la Princesse Frédérique-Louise, épouse du Prince héréditaire de Prusse.

## T A B L E.

TURQUIE.	( <i>Constantinople.</i>	189
RUSSIE.	( <i>Petersbourg.</i>	190
POLOGNE.	( <i>Varsovie.</i>	193
ESPAGNE.	( <i>Madrid.</i>	198
PORTUGAL.	( <i>Lisbonne.</i>	200
SUEDE.	( <i>Stockholm.</i>	200
DANNEMARCK.	( <i>Copenhagen.</i>	201
ANGLETERRE.	( <i>Londres.</i>	202
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	209
	{ <i>Berlin.</i>	211
	{ <i>Hannovre.</i>	211
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	212
	{ <i>Naples.</i>	215
FRANCE.	{ <i>Paris.</i>	217
	{ <i>Versailles.</i>	219
PAYS-BAS.	{ <i>Bruxelles.</i>	232
	{ <i>Namur.</i>	233
	<i>Morts.</i>	234